



ASSOCIATION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC

RAPPORT D'ACTIVITÉS
2013-2014

L'INTÉGRITÉ
AU CŒUR DE NOS VALEURS



Notre mission, notre vision, nos valeurs	3
Mot de la présidente	4
Conseil d'administration 2013-2014	8
Banquet Reconnaissance 2013	9
Relations du travail – perfectionnement	10
Affaires juridiques et gouvernementales	17
Santé, sécurité et Mutuelles de prévention ACQ	21
Calendrier	26
Communications et affaires publiques	28
Services corporatifs	33
Économie	34
Formation	36
Développement durable	37
Salle de plans et informatique	39
Archives	41
La garantie Qualité Habitation	42
Gala habitation 2013	48
Coordonnées	51

NOTRE MISSION

L'Association de la construction du Québec a pour mission de favoriser l'essor des entreprises en construction du Québec. Pour ce faire, elle développe des outils de gestion, des services de formation, d'information, d'impartition, de négociation, de représentation, de lobbying ainsi que des activités de réseautage dans le but de répondre parfaitement aux besoins de ses membres.

NOTRE VISION

L'Association de la construction du Québec veut être reconnue comme l'association contribuant le plus au succès des entreprises en construction du Québec.

NOS VALEURS

- Soutenir, accompagner et défendre les intérêts de ses membres
- Favoriser la prise en charge et l'autonomie de ses membres
- Faire une bonne gestion et avoir une saine situation financière
- Être intègre et transparente en toutes occasions.



**ASSOCIATION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC**



4

MOT DE LA PRÉSIDENTE

CONVENTIONS COLLECTIVES IC/I UNE ENTENTE JUSQU'EN 2017!

Après une loi spéciale à l'été 2013 et plusieurs mois de négociation en 2014, nous avons finalement conclu une entente avec l'Alliance syndicale, le 8 juillet 2014. Je suis très heureuse de la tournure des événements. Nous avons réussi à entamer la modernisation de nos conventions collectives, ce qui correspond aux demandes des employeurs. Des efforts importants ont été déployés dans le but d'éviter un conflit de travail ou une loi spéciale qui aurait freiné la croissance économique du Québec. Afin d'aider les discussions à la table de négociation, le ministre du Travail, Sam Hamad, avait même prolongé le mandat du médiateur. Pour ce qui concerne la chronologie des événements, je vais laisser le soin à notre équipe de la Direction des relations du travail de vous décrire cette ronde de négociation dans la section qui leur est consacrée dans ce rapport d'activités.

LES MESURES CONCRÈTES DE L'ACQ POUR L'INTÉGRITÉ DANS LA CONSTRUCTION

Au cours de la dernière année, nous avons dévoilé d'importantes mesures afin de revaloriser l'intégrité au sein de l'industrie et regagner la confiance du public.

Pour nous à l'ACQ, il faut permettre au public de distinguer et de reconnaître les entrepreneurs dignes de confiance et mettre en place les meilleures pratiques pour les identifier. À la demande de nos entrepreneurs, victimes du climat actuel de suspicion dans l'industrie de la construction, nous avons mis sur pied un Programme d'intégrité. La très grande majorité des entrepreneurs sont intègres. Ils veulent protéger leur réputation qui est entachée par les actions d'un petit nombre. Ils ont besoin d'un outil pour les aider à démontrer leur bonne volonté.

Nous avons donc élaboré ce projet dans la foulée d'un rapport commandé au Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO). On y retrouve une série d'éléments tels que la participation volontaire, un processus d'accréditation et l'identification des entreprises qui seront accréditées.

Notre démarche va bien au-delà d'un code d'éthique. Nous avons fait appel à une firme indépendante de l'industrie pour réaliser et gérer les audits. Nous proposons un véritable changement de culture fondé sur l'intégrité. D'ailleurs, des projets pilotes sont en cours dans des entreprises membres qui permettront d'analyser la démarche et de l'adapter en fonction des besoins des entreprises.

Je suis aussi très fière de signaler une démarche entreprise par l'ACQ – Québec : *Vers le chantier parfait*. Cette réflexion de l'industrie évalue les relations des différents intervenants engagés dans la gestion de projets sur un chantier. Cet exercice identifie des moyens d'harmoniser les relations entre les donneurs d'ouvrage, les architectes, les ingénieurs, les entrepreneurs généraux et spécialisés. Il améliore également la gestion des projets de construction, de l'avant-projet jusqu'à la livraison des travaux. Cet atelier a été présenté dans plusieurs régions et remporte un franc succès auprès des participants. Nous prévoyons mettre ce concept en application dans le cadre d'un projet pilote sur un chantier. Nous souhaitons qu'éventuellement une telle approche puisse être utilisée sur les chantiers de construction, évitant ainsi beaucoup de problèmes de communication et de planification.

PROJET HAÏTI – C'EST PARTI!

Le projet de reconstruction de l'école Lakay à Port-au-Prince est en voie de réalisation.



Crédit: ACC

MÉMOIRES DE L'ACQ À DES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

Nous nous sommes présentés à la Commission des institutions lors de l'étude du projet de loi 61 – *Loi visant principalement le recouvrement de sommes impayées injustement par des organismes publics relativement à certains contrats dans l'industrie de la construction*.

COMITÉ CONSULTATIF

L'ACQ a été invitée à participer à des consultations menées par Revenu Québec afin d'étendre l'obligation de fournir une attestation de conformité fiscale à tous les contrats privés et de déclarer l'ensemble des paiements faits à ses fournisseurs et ce, en tout temps.

L'ACQ et tous les autres intervenants de l'industrie de la construction ont fait valoir leurs différents points de vue quant aux objectifs recherchés par Revenu Québec et à la faisabilité du projet.

Il a été convenu de réaliser le projet en deux étapes, laissant de côté, pour le moment, l'obligation de divulgation des paiements aux fournisseurs. Les discussions vont se poursuivre à l'automne 2014.

PLAN STRATÉGIQUE

La bonification de nos services actuels et la création de nouveaux ont alimenté notre réflexion lors de la mise à jour de notre plan stratégique pour l'année 2013-2014 dans le but d'adapter nos produits et nos services aux réalités quotidiennes des entreprises (PME et plus grandes compagnies). De plus, vu l'importance grandissante des préoccupations environnementales de la part des organisations, nous avons entrepris la conception d'un plan d'intervention en développement durable. Un sondage a été effectué auprès de nos membres afin de réaliser un plan d'action préliminaire.

TOURNÉE DES ASSOCIATIONS RÉGIONALES ET RENCONTRES AVEC DES ENTREPRENEURS

La première année de mon mandat a aussi été marquée par l'amorce d'une tournée des associations affiliées. J'entends poursuivre ces rencontres qui me permettent d'établir un dialogue avec les administrations régionales et de bien expliquer les objectifs de notre programme d'intégrité. J'ai aussi eu l'occasion de me rendre, en compagnie d'une équipe de permanents de l'ACQ, à Rouyn-Noranda, à Sept-Îles et à Baie-Comeau afin de mieux faire connaître nos services et nos produits aux entrepreneurs et aux gens d'affaires de ces régions. J'ai bien aimé l'expérience et je veux remercier M. Guy Turcotte, directeur général du Bureau des soumissions déposées du Québec ainsi que tous les gestionnaires des quatre directions de l'ACQ (services corporatifs, affaires juridiques, relations du travail et santé, sécurité et Mutuelles de prévention) pour leur excellente collaboration.

CRÉATION D'UN POSTE DE CHARGÉE DE PROJET – MARKETING

Considérant tous les produits et services offerts à nos membres, il était venu le temps de créer un nouveau poste axé sur le marketing afin de pouvoir atteindre les objectifs de la planification stratégique de l'organisation. Nous pouvons donc compter sur une chargée de projet – marketing pour mener à bien la planification et la réalisation d'études de marché, la mise en marché des produits de l'ACQ et l'organisation de campagnes promotionnelles pour le positionnement de l'ACQ dans l'industrie.

LA PLACE DES FEMMES SUR LES CHANTIERS

Et s'il est un dossier qui me tient à cœur, c'est bien celui des femmes dans la construction. Depuis un an un comité, formé par l'ACQ et dont j'assume la présidence, a tenu des rencontres régulières pour débattre de ce sujet et pour établir un plan d'action qui favorisera l'intégration des femmes et accompagnera les entrepreneurs dans cette démarche, si nous voulons moderniser notre industrie. Une douzaine de personnes en font partie, soit des membres permanents de l'ACQ ainsi que des représentants de l'industrie. L'industrie de la construction offre de bons salaires et nous croyons que les femmes pourraient en profiter. Nous devons tous retrousser nos manches pour voir augmenter le nombre de femmes sur les chantiers. L'ACQ entend être très proactive face à cette réalité parce que ce n'est pas tout de vouloir attirer des travailleuses, encore devons-nous trouver le moyen de les garder. Notre engagement est clair à l'ACQ. Nous voulons informer, sensibiliser et bien sûr outiller les entrepreneurs afin de maximiser l'encadrement de ces équipes mixtes.

COMITÉ ACCÈS ET MAINTIEN DES FEMMES DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

Membres permanents de l'ACQ

Manon Bertrand
Présidente
ACQ

Claude Godbout
Directeur général
ACQ

Michel Couillard
Coordonnateur au développement des compétences
Direction des relations du travail
ACQ

Sylvie Leblond
Directrice générale
ACQ – Outaouais

Mariette Lefebvre
Adjointe administrative
ACQ

Denis Brière
Ingénieur
Vice-président
Construction Longier

Patricia Jean
Vice-présidente finances
Construction Albert Jean Ltée

Michel Lafontaine, ing.
Vice-président, Services & Technique
La Cie Électrique Britton Ltée

Denis Jobin
Président
Parmétal

Paul-Émile Ringuet
Directeur de projets
Roche Construction

Caroline Gingras
Trésorière
Xamilix Construction inc.

Sylvie Boulanger
Ingénieure
Vice-présidente marketing technique
Supermétal



NOS PARTENARIATS

Nous avons poursuivi les ententes avec nos partenaires économiques et nous souhaitons même en ajouter à la liste.

PARTENARIATS DE L'ACQ

- L'Association canadienne de la construction
- La Fédération des chambres de commerce du Québec
- Le Conseil du patronat du Québec
- La Chambre de commerce du Montréal métropolitain
- La Chambre de commerce de l'Est de Montréal
- Contech
- La section du Québec du Conseil du bâtiment durable du Canada (CBDCa)
- Le Conseil des industries durables (CID)
- La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)
- La Ville de Montréal

CERTIFICATION LEED NC POUR LE SIÈGE SOCIAL DE L'ACQ

La cérémonie de remise la plaque attestant que l'immeuble situé au 9200, boulevard Métropolitain Est est certifié LEED NC (*Leadership in Energy and Environmental Design* pour les nouvelles constructions) a eu lieu le 22 janvier 2014 en présence de M^{me} Josée Lupien, présidente de la section du Québec du Conseil du bâtiment durable du Canada (CBDCa-Qc). Il s'agit du premier édifice à obtenir une telle certification dans l'arrondissement d'Anjou.



Crédit : Denis Bernier



L'ACQ sur toutes les tribunes

«Les métiers et spécialités réunis ici aujourd'hui sont la preuve de notre capacité collective à réaliser des projets emballants au Québec, au Canada et partout sur la planète.»

Contech, Montréal, 7 novembre 2013



Crédit : ACQ

«J'arrive au poste de présidente très bien préparée. On peut dire que Jean Pouliot, le président sortant, a su bien former sa relève.»

62^e banquet annuel de l'ACQ – Bas-Saint-Laurent / Gaspésie / Les Îles, Rimouski, 30 novembre 2013

«Je tiens donc à souligner tout particulièrement le dévouement de certains individus qui ont travaillé à la planification et à la gestion du projet de construction de notre édifice, soit tous les membres du comité qui a été mis sur pied pour l'élaboration et la construction du bâtiment: Gilbert Grimard qui était président de l'ACQ à cette époque, Jean-Guy Cloutier qui, comme chef de projet, nous a fait profiter de sa grande expérience, Claude Godbout qui a coordonné le tout et tous les professionnels au dossier qui nous ont aidés à réaliser ce rêve.»

Cérémonie de certification LEED, Montréal, 22 janvier 2014

«Aujourd'hui, avec vous, nous soulignons les entreprises qui se sont démarquées par leurs actions en termes de réduction, de récupération et de recyclage de leurs matières résiduelles, et qui ont atteint le plus haut niveau de distinction de l'attestation ICI ON RECYCLE. Je tiens à vous féliciter pour ces efforts.»

Soirée Recyc-Québec, Montréal, 24 avril 2014

«Nous devons servir d'exemples aux générations montantes afin d'encourager et de développer la mentalité entrepreneuriale.»

Fédération des chambres de commerce du Québec, 34^e édition des Mercuriades, Montréal, 30 avril 2014

«Une entente négociée est la seule option pour l'Association de la construction du Québec.»

Point de presse, Rendez-Vous ACQ, Saguenay, 11 juin 2014

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2013-2014



Crédit : Denis Bernier

1^{re} rangée (de gauche à droite)

Manon Fontaine, administratrice, ACQ – Montérégie
Normand Blanchard*, administrateur, ACQ – Montérégie
Marco Massiah*, administrateur, ACQ – Outaouais
Jean Pouliot, président sortant
Manon Bertrand, présidente
Francis Roy, vice-président IC/I
Brian Demontigny*, administrateur, ACQ – Mauricie / Bois-Francis / Lanaudière / Centre-du-Québec

2^e rangée (de gauche à droite)

Sylvain Pelletier, administrateur, ACQ – Métropolitaine
Yvon Potvin, administrateur, ACQ – Saguenay / Lac-Saint-Jean
Guylaine Larouche, administratrice, ACQ – Nord-Est du Québec
Martin Tremblay, administrateur, ACQ – Québec
Michel Turcotte, administrateur, ACQ – Laval / Laurentides
Yvan Labege, vice-président régions
Marc Dugré, vice-président finances
Denis Brière, administrateur, ACQ – Estrie

3^e rangée (de gauche à droite)

Sylvain Bourret, administrateur, ACQ – Métropolitaine
Sylvain Castonguay, administrateur, ACQ – Bas-Saint-Laurent / Gaspésie / Les Îles
Alain Deschesnes, administrateur, ACQ – Montérégie
René Hamel, premier vice-président et vice-président habitation
Nelson Bouffard, administrateur, ACQ – Québec
Éric Fraser*, administrateur, ACQ – Bas-Saint-Laurent / Gaspésie / Les Îles
Paolo Racicot, administrateur, ACQ – Laval / Laurentides
Jean-François Arbour*, administrateur, ACQ – Laval / Laurentides
Sébastien Delisle, administrateur, ACQ – Mauricie / Bois-Francis / Lanaudière / Centre-du-Québec
Michel Lafontaine, administrateur, ACQ – Métropolitaine
Luc Marion, administrateur, ACQ – Mauricie / Bois-Francis / Lanaudière / Centre-du-Québec
Claude Godbout, directeur général

*Aussi directeurs du Comité exécutif

N'apparaissent pas sur la photo

Guy Poirier, administrateur, ACQ – Estrie
Martin Laurendeau, administrateur, ACQ – Estrie
Martin Beaudoin, administrateur, ACQ – Outaouais
Yvan Laroche, administrateur, ACQ – Québec

BANQUET RECONNAISSANCE CONGRÈS ACQ, SEPTEMBRE 2013, LA MALBAIE

LAURÉATS PROVINCIAUX

Crédit : Denis Bernier



PRIX CHANTIER D'IMPORTANCE
GOLDCORP – ÉLÉONORE, Rouyn-Noranda



PRIX MUTUELLES DE PRÉVENTION ACQ
FERMO ENTREPRENEUR PEINTRE INC., Saguenay



PRIX CONSTRUIRE SE CONJUGUE AU FÉMININ
EBC INC., Québec



PRIX RENÉ-LAFONTAINE
M. RICHARD PRIEST (JL PRIEST), Hemmingford



PRIX EXCELLENCE – PERFECTIONNEMENT
PLOMBERIE GOYER INC., Cowansville

LAURÉATS RÉGIONAUX

**BAS-SAINT-LAURENT / GASPÉSIE /
LES ÎLES**

VITRERIE KRT, Rivière-du-Loup

ESTRIE

CONSTRUCTIONS OLIVIER &
LYONNAIS INC., Ascot Corner

LAVAL / LAURENTIDES

GESTION DE PROJETS DENIS
ROCHELEAU INC. (C.D.R.), Bellefeuille

**MAURICIE / BOIS-FRANCS /
LANAUDIÈRE / CENTRE-DU-QUÉBEC**

COFFRAGE RÉAL BERGERON,
Trois-Rivières

MÉTROPOLITAINE

TOMICO, Montréal

MONTÉRÉGIE

MAÇONNERIE RAINVILLE
& FRÈRES INC., Chambly

OUTAOUAIS

LES CONSTRUCTIONS B.G.P., Gatineau

QUÉBEC

UNIBÉTON, DIVISION DE CIMENT
QUÉBEC INC., Québec

SAGUENAY / LAC-SAINT-JEAN

CANMEC LAJOIE SOMEK, Saguenay

**LA JOURNÉE
QUI A FAIT
MON ANNÉE**

« Sans contredit,
l'entente de principe
intervenue le 8 juillet
2014 entre l'ACQ et
l'Alliance syndicale.
Les deux parties ont
réussi à s'entendre
sur des éléments qui
permettront d'actualiser
les conventions
collectives. »

*Manon Bertrand,
Présidente*



RELATIONS DU TRAVAIL – PERFECTIONNEMENT

**Après la loi spéciale de l'été 2013,
reprise de la négociation**

NÉGO 2014-2017 – ÉTAPES DÉTERMINANTES

En juillet 2013, l'ACQ a pris part à la négociation des clauses communes (tronc commun) aux quatre secteurs de l'industrie de la construction. Ces rencontres se sont tenues quelques jours après l'adoption par le gouvernement d'une loi spéciale ordonnant la reprise des activités sur les chantiers et renouvelant les conventions collectives des secteurs institutionnel-commercial et industriel jusqu'au 30 juin 2014. Les deux parties ont convenu des clauses communes qui sont entrées en vigueur à la fin du mois d'octobre 2013.

Pour revenir à la négociation proprement dite des secteurs IC/I, rappelons qu'en septembre 2013, la ministre du Travail invitait les représentants de l'ACQ et de l'Alliance syndicale à retourner à la table de négociation dans le but de renouveler les conventions collectives des secteurs IC/I. Quelques semaines plus tard, une rencontre entre l'ACQ et le médiateur spécial, nommé par la ministre du Travail, a eu lieu pour établir la façon d'enclencher la négociation.

Il a fallu attendre au début de l'année 2014 pour que l'ACQ et l'Alliance syndicale se retrouvent face à face pour discuter du contenu du protocole de négociation. Quelques semaines ont été nécessaires avant la signature de ce protocole, le 6 février. C'est à la fin du mois de février que les deux parties déposaient leurs demandes respectives. Le temps a passé et au début du mois de mars, les porte-parole de l'Alliance syndicale ont signifié leur refus de négocier les demandes patronales et ont plutôt revendiqué la tenue d'états généraux sur la construction ainsi que le versement d'une augmentation salariale applicable dès la fin d'avril.

À partir de ce moment, de nombreuses rencontres se sont succédé. La négociation avançait à pas de tortue, malgré la présence d'un médiateur. Finalement, coup de théâtre le 8 juillet : une entente de principe est intervenue après plusieurs jours intensifs de discussions.

PERFECTIONNEMENT DES SALARIÉS DE L'INDUSTRIE : UNE CROISSANCE SANS PRÉCÉDENT !

À pareille date l'an passé, nous constatons que certains travaux restaient à réaliser au niveau de la transition entre l'ancien fonds et le nouveau Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction (FFSIC) en vue de mettre le cap sur la réalisation d'activités de perfectionnement répondant aux besoins des salariés, et plus particulièrement aux besoins spécifiques des entreprises œuvrant dans nos secteurs d'activité.

Cette année, force est de constater que ce nouveau défi a été relevé avec brio par l'ensemble des partenaires puisque l'industrie a connu un nouveau record de participation aux activités de perfectionnement pour l'année scolaire 2013-2014.

En somme, ce sont près de 24 650 salariés qui ont participé à des activités de perfectionnement visant l'amélioration de leurs compétences, lesquelles sont principalement offertes par la CCQ et financées par le Fonds de formation.

Nos agents de promotion du perfectionnement ont effectué plus de 4160 interventions comprenant quelque 624 visites en entreprise au cours de la dernière année, menant ainsi au dépôt de 91 requêtes d'organisation de formation en entreprise pour 72 employeurs de nos secteurs d'activité. Ces requêtes visaient 1028 salariés répartis en 118 groupes.

Enfin, lors du dernier Banquet Reconnaissance tenu dans le cadre de son Congrès annuel, l'ACQ honorait une entreprise s'étant distinguée de façon particulière dans le perfectionnement de sa main-d'œuvre détentrice d'un certificat de compétence. Il s'agit de Plomberie Goyer inc., de la région de l'Estrie, qui a réalisé une activité de perfectionnement très spécifique regroupant le cintrage de tuyauterie et les mathématiques appliquées à la tuyauterie, destinée à une trentaine de ses salariés tuyauteurs.

MISSION DES AGENTS DE PROMOTION

- Rencontrer les employeurs admissibles à de la formation en entreprise
- Promouvoir les activités de perfectionnement des salariés
- Faire connaître les possibilités quant au développement de formations sur mesure, de même que l'organisation de formations en entreprise, selon les critères d'admissibilité établis.

TOURNÉE DE CONSULTATION IC/I Mai 2014

L'ACQ a rencontré les entrepreneurs des secteurs IC/I pour qu'ils réaffirment clairement leur appui aux orientations poursuivies par leur association pendant la négociation 2014-2017.

Question

Êtes-vous favorable à ce que l'ACQ négocie des demandes patronales visant à actualiser les conventions collectives (IC/I) pour rendre plus justifiable la facture aux clients et adapter ainsi nos secteurs au marché de libre concurrence ?

Résultats

Institutionnel-commercial	99,3 %
Industriel	100 %

CONFLITS DE COMPÉTENCE 2013-2014

Secteur institutionnel-commercial

19 décembre 2013

Chantier: Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)

Employeur: Gamma Murs et Fenêtres International inc.

Litige: Utilisation d'un appareil de levage pour l'installation de panneaux de verre préfabriqués

Métiers concernés: Grutier et monteur-mécanicien vitrier

Décision: Le comité devait décider si l'utilisation de l'appareil de levage JMGMC22 pour installer des panneaux de verre préfabriqués relevait de la juridiction exclusive de l'un de ces métiers ou d'une juridiction partagée. Le comité a conclu que les travaux relèvent exclusivement du métier de monteur-mécanicien vitrier.

17 octobre 2013

Chantier: Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)

Employeur: MécanicAction inc.

Litige: Opération d'un élévateur de chantier

Métiers concernés: Mécanicien d'ascenseur et manœuvre

Décision: Lors de la première rencontre du Comité, l'ensemble des parties intéressées a unanimement refusé la composition de celui-ci, car sa nomination ne respectait pas la règle implicite d'alternance de la majorité patronale ou syndicale.

Par ailleurs, les parties ont réussi à conclure une entente. Celle-ci prévoit l'utilisation d'équipes mixtes selon un ratio composé de mécaniciens d'ascenseurs et de manœuvres pour opérer les élévateurs de chantier.

NOS PRINCIPAUX DOSSIERS RT EN 2013-2014

Accès et maintien des femmes dans notre industrie

L'ACQ a mis sur pied un comité d'employeurs constitué d'hommes et de femmes dont le mandat visait à étudier la question des femmes dans l'industrie. Les membres de ce comité se sont rencontrés à cinq reprises cette année.

Dans un premier temps, le comité a participé à une consultation élargie (associations patronales et syndicales, Commission de la construction du Québec, centres de formation professionnelle, groupe de soutiens aux femmes, etc.). De cette consultation naîtra un nouveau *Programme d'accès des femmes dans l'industrie de la construction*, qui verra probablement le jour au début de l'année 2015.

Dans un deuxième temps, le comité s'est donné comme objectif de jouer un rôle auprès des employeurs membres de notre association. Ses actions s'articuleront comme suit : informer, sensibiliser et outiller nos employeurs dans leurs efforts à favoriser l'accès et le maintien des femmes au sein de leur entreprise.

Dans un troisième temps, l'ACQ a participé aux travaux du Comité sur la formation professionnelle (CFPIC) afin d'élaborer une formation dédiée à la Gestion et au travail d'une équipe mixte qui sera offerte par l'ACQ au cours de la prochaine année. D'une durée de 15 heures, cette formation permettra de mettre l'accent sur la plus-value de créer des équipes de travail mixtes. Elle sera conditionnelle à l'obtention d'une subvention à l'entreprise qui embauchera une nouvelle travailleuse. La subvention du Fonds de formations des salariés de l'industrie de la construction équivaut à 30 % du salaire de l'employée lors de sa première année de travail, jusqu'à concurrence de 10 000 \$. Une campagne publicitaire est prévue au cours de l'automne 2014.

L'EXPERTISE DE L'ACQ

LETTRE D'ÉTAT DE SITUATION

L'ACQ a aussi été présente aux consultations de la CCQ concernant la mise en vigueur d'un nouveau règlement devant déterminer les conditions à satisfaire et les droits exigibles pour l'émission d'une lettre d'état de situation ainsi que les renseignements que pourrait contenir une telle lettre relativement à des travaux de construction exécutés sur un chantier ou aux fins de soumission.

Le comité patronal, dont fait partie l'ACQ, a insisté auprès de la CCQ afin que l'objectif premier de la lettre d'état de situation demeure l'évaluation du risque en lien avec un éventuel recours en responsabilité solidaire.

Le projet de règlement qui n'a toujours pas été adopté par le conseil d'administration de la CCQ devra également être approuvé par le gouvernement avant sa mise en vigueur.

Apprentissage et ratio du métier couvreur

L'apprentissage du métier de couvreur passera de 1 à 2 périodes. En d'autres mots, l'accès à l'examen pour devenir compagnon nécessitera maintenant 4 000 heures.

La proportion d'apprentis couvreurs par compagnon de ce métier (le ratio) sera de 2 compagnons pour 1 apprenti. Auparavant, il était de 4 compagnons pour 1 apprenti. En contrepartie, le taux de salaire du compagnon, incluant les vacances, est majoré de 0,25 \$/h. Ces augmentations sont transférées par la suite à la cotisation salariale du régime de retraite.

Apprentissage du métier poseur de revêtements souples

L'apprentissage du métier de poseur de revêtements souples passera de 1 à 3 périodes. Conséquemment, l'accès à l'examen pour devenir compagnon nécessitera maintenant 6 000 heures.

Reconnaissance des certificats de qualification d'Emploi-Québec pour électricien et frigoriste

Les diplômés détenteurs d'un certificat de qualification (compagnon) d'Emploi-Québec pour les métiers d'électricien et de frigoriste pourront obtenir, sur demande, un certificat de compétence compagnon de la CCQ afin de leur permettre d'effectuer des travaux assujettis à la construction. Ces deux métiers viennent s'ajouter à ceux de plombier et de poseur d'appareils de chauffage qui sont actuellement reconnus par la CCQ.



L'ACQ
sur toutes
les tribunes

- Rencontres des finissants en génie civil de l'École de technologie supérieure (ÉTS), 4 novembre 2013, 22 janvier 2014, 18 mai 2014
Conférencier: Patrice Roy, conseiller spécial
- La journée carrière à l'école secondaire Polybel de Belœil, le 3 décembre 2013.
- **Colloque du Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage**
Cette rencontre annuelle est l'occasion d'échanger sur les mécanismes de reconnaissance des qualifications de métiers des différentes provinces ainsi que sur les développements du programme Sceau rouge. L'ACQ y a été représentée par Michel Couillard, coordonnateur au développement des compétences, le 20 mars 2014.

LES COMITÉS

CARNET RÉFÉRENCE CONSTRUCTION

L'ACQ a organisé à l'été 2013, en partenariat avec la CCQ, des séances d'information concernant le fonctionnement du nouveau Service de référence de main-d'œuvre de la construction, entré en vigueur le 9 septembre 2013.

De plus, l'ACQ a participé au Forum patronal mis sur pied par la CCQ dans le but de soumettre les insatisfactions des employeurs et d'identifier des améliorations possibles au fonctionnement du service Carnet référence construction telles l'augmentation du nombre de salariés référés ainsi que la bonification du profil du travailleur.

COMITÉ SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION (CFPIC)

Le CFPIC a tenu 8 séances régulières et 4 séances de travail. En voici les faits saillants :

- Le CFPIC est responsable de l'adoption des règles générales d'utilisation du Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction (FFSIC) qui, au 31 décembre 2013, affichait des avoirs estimés à 217 millions \$.
- Le comité a aussi convenu d'un nouveau *Règlement sur le Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction* (en attente d'adoption par le gouvernement) prévoyant une réduction de la cotisation des employeurs qui passera de 0,20 \$ à 0,15 \$ de l'heure travaillée.

Autres dossiers traités :

- Modification réglementaire des métiers de couvreur et de poseur de revêtements souples
- Nouvelles règles d'accès pour les installateurs de plateformes élévatrices pour personne à mobilité restreinte
- Pénurie des grutiers
- Programme d'incitatifs à la formation des femmes dans l'industrie, formation en ligne
- Évaluation des besoins de diplômés

Le CFPIC s'est doté de sous-comités consultatifs pour l'aider notamment à assumer son rôle dans la détermination des besoins qualitatifs et quantitatifs de formation des salariés. L'ACQ a au moins un siège à la grande majorité de ces sous-comités. L'ACQ a participé aux 9 séances des sous-comités régionaux et à 36 séances des sous-comités professionnels de métier.

COMITÉ DES AVANTAGES SOCIAUX DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

Comité paritaire dont le mandat consiste à définir le contenu des régimes d'avantages sociaux (assurances et retraite). L'ACQ siège à ce comité.

- L'évaluation actuarielle du régime d'assurances des salariés de la construction affiche un surplus de 557 millions de dollars (31 décembre 2013).
- Quant au régime de retraite, il présente un déficit de 436 millions de dollars au 31 décembre 2013 comparativement à 788,5 millions de dollars en 2012.
- Le degré de solvabilité du régime de retraite est passé de 67 à 77 % au cours de la dernière année.
- Ces résultats sont les conséquences des excellents rendements et de l'amélioration des taux d'intérêt long terme.

COMITÉ CONJOINT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

L'ACQ, à titre d'organisme représentant les entrepreneurs, a conclu une entente de principe prévoyant les modifications au *Décret sur l'industrie de la menuiserie métallique de la région de Montréal*. Ces modifications entreront en vigueur au moment prévu par le ministre du Travail.

COMITÉS DE GESTION DES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

L'ACQ siège aux comités de gestion des centres de formation professionnelle suivants : l'École des métiers de la construction de Montréal, le Centre de formation Le Chantier de Laval, l'École des métiers et occupations de l'industrie de la construction de Québec, le Centre de formation des métiers de l'acier à Anjou, le Centre régionalisé des professions de l'industrie de la construction (Centre-du-Québec), le Centre de formation professionnelle pour Autochtones dans les métiers de la construction et secteurs connexes, ainsi que les comités aviseurs de l'École des métiers du Sud-Ouest de Montréal et du Centre national de conduite d'engins de chantier. En tout, l'ACQ a participé à 17 rencontres de ce type.

RESSOURCES HUMAINES

Création d'un nouveau poste de conseiller en relations du travail au bureau de Drummondville durant l'été 2013.

**LA JOURNÉE
QUI A FAIT
NOTRE ANNÉE**

«Le 8 juillet 2014, à la suite de l'entente de principe intervenue entre l'ACQ et l'Alliance syndicale après de nombreux mois de négociation.»

*Le personnel de la
Direction des relations
du travail.*

L'utilisation d'éléments infographiques « infographics », développés entièrement à l'ACQ, a permis d'informer rapidement et clairement les entrepreneurs sur les enjeux tout au long de la négociation des conventions collectives en 2014.



Consécutives



**CONSEILLERS
EN RELATIONS
DU TRAVAIL**

Statistiques

Visites : **2 977**

Communications : **13 122**

PUBLICATIONS

**ACCOMPAGNER
CONSEILLER
REPRÉSENTER**
Relations du travail

CARNET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
PLANIFICATION DES PRINCIPALES CONDITIONS DE TRAVAIL APPLICABLES

**PROJET RENARD
(LES DIAMANTS STORNOWAY)**

ASSOCIATION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

**ACCOMPAGNER
CONSEILLER
REPRÉSENTER**
Relations du travail

CARNET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
PLANIFICATION DES PRINCIPALES CONDITIONS DE TRAVAIL APPLICABLES

**USINE DE TRANSFORMATION
D'ALUMINIUM DE SURAL QUÉBEC INC.**

ASSOCIATION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

ACQ Négocio 2014 2017

La négociation : ENFIN TERMINÉE !

Après avoir conclu une entente de principe sur les clauses générales des secteurs ICI avec l'Alliance syndicale le 8 juillet dernier, l'ACQ veut de la terminer la négociation des tables particulières.

En effet, nous avons procédé à plusieurs versions de négociation avec les représentants syndicaux des 26 métiers et occupations entre le 14 juillet et le 13 août dernier avec un objectif commun : l'entente en régime de changements de conventions collectives de 21 métiers.

Étant donné le court délai dont nous disposons, le résultat de la négociation ne pourra nous être présenté que lors de notre assemblée et de retour des propositions de modifications aux conventions collectives des secteurs ICI vous sera également remis.

VOTRE PARTICIPATION EST IMPORTANTE !

C'est pourquoi nous avons le 13 août dernier un avis de consultation pour participer à l'Assemblée générale de ratification qui aura lieu dans 12 régions du Québec de 18 h à 20 h. Le calendrier complet est disponible sur notre site Internet.

DATE	REGIONS	EMPLEVÉS
18 août	SA-1	Travaux-Riviers
19 août	11-1	Royaume-Nord
19 août	SA-1-30	Capitale
20 août	SA-1	Estrie-Verdun
21 août	11-1	Québec
23 août	SA-1-30	Montréal
25 août	11-1	La Prairie
26 août	11-1	Saguenay
26 août	SA-1-30	Shawinigan
27 août	SA-1	Laval
28 août	SA-1	Montreal

ABONNEZ-VOUS POUR RECEVOIR l'ACQ-Négocio

neqo2014@proq.acq.org

ACQ Négocio 2014 2017

Actualiser nos conventions collectives est une nécessité !

Entente INTERVENUE ENTRE L'ALLIANCE SYNDICALE ET L'ACQ

➤ Dès que l'entente de principe sera signée, nous vous redeviendrons avec plus de détails.

➤ La prochaine étape sera la négociation des tables particulières qui devra débuter sous peu.

Nous prévoyons une tournée de ratification à compter de la mi-août afin d'assurer une entrée en vigueur des nouvelles conditions de travail dès le 31 août prochain.

ASSOCIATION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

ACQ Négocio 2014 2017

Les employés ICI/1 du Québec se sont prononcés. IC 99,3% / 100%

ACTUALISER nos conventions collectives EST UNE NECESSITÉ !

S'ADAPTER au marché est une question de gros bon sens.

RIEN ne justifie une GRÈVE

L'ACQ veut une entente NÉGOCIÉE !

ASSOCIATION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

PARUTIONS
ACQ-Négocio : 16
ACQ-RT : 6

ACQ ART
un réseau de métiers du travail

DES ÉCONOMIES À L'HORIZON

Régionalement, la loi sur l'économie a permis d'obtenir la réduction de la taxe sur les ventes de 15% à 14% à compter du 1er janvier 2014. Cette réduction a permis de réduire les coûts de production et de vendre à un prix plus compétitif.

En outre, la loi sur l'économie a permis de réduire les coûts de production et de vendre à un prix plus compétitif.

RÉGIME DE TRAVAIL DES ÉMIGRÉS RÉGIONAUX

C'est un régime de travail qui permet aux employés de bénéficier de certaines conditions de travail plus favorables que celles qui s'appliquent dans leur région d'origine.

ASSOCIATION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

ACQ ART
un réseau de métiers du travail

MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES : Coureur, poseur de revêtements souples, électricien et frigoriste

À compter du 30 juillet 2014, les conventions collectives de ces quatre métiers ont été actualisées.

Les nouvelles conditions de travail ont été négociées avec l'Alliance syndicale et l'ACQ.

ASSOCIATION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

ACQ ART
un réseau de métiers du travail

Les conventions collectives des secteurs ICI SONT SIGNÉES

Entrée en vigueur le 31 août

Le 29 août dernier, l'ACQ et l'Alliance syndicale ratifiaient les projets de conventions collectives des secteurs ICI, dans les proportions suivantes :

Secteur	IC	IC/1
Commercial	97,2%	98,05%
Industriel	97,2%	98,05%

ASSOCIATION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC



AFFAIRES JURIDIQUES ET GOUVERNEMENTALES

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION (Commission Charbonneau)

Au cours de la dernière année, l'ACQ a été plus présente que jamais à cette commission en intervenant à plusieurs occasions auprès des témoins afin de s'assurer que les problématiques qui touchent l'industrie de la construction soient étayées et puissent faire l'objet d'éventuelles recommandations.

Le rapport final de l'ACQ sera déposé à la fin du mois d'octobre 2014 et disponible sur le site Web de l'association.

PROJET DE LOI VISANT PRINCIPALEMENT LE RECouvreMENT DE SOMMES PAYÉES INJUSTEMENT PAR DES ORGANISMES PUBLICS RELATIVEMENT À CERTAINS CONTRATS DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

Par son intervention, l'ACQ a soutenu les efforts du gouvernement pour récupérer les sommes injustement perçues en espérant que les mesures proposées soient rapidement mises en place pour l'avantage de l'ensemble des citoyens du Québec.

VERS LE CHANTIER PARFAIT

L'ACQ appuie plus que jamais l'initiative de l'ACQ – Québec qui présentait en 2013 plus de 350 recommandations touchant différents aspects de la réalisation de projets afin de favoriser l'harmonisation des relations sur les chantiers de construction et, par le fait même, d'accroître les chances de succès pour les projets.

Ces mesures sont d'ailleurs au cœur des recommandations de l'ACQ en matière de prévention contre la collusion et la corruption.

La Direction des affaires juridiques et gouvernementales collabore étroitement avec le Comité de réseautage de l'ACQ – Québec afin d'amener ce projet à une phase subséquente, c'est-à-dire la mise en place de méthodes d'application des recommandations qui ont été développées.

Ainsi, le choix des éléments prioritaires, conjugué à leur mise en application dans le cadre de chantiers témoins, permettront l'implantation de bonnes pratiques d'affaires sur une base concrète, récurrente, voire permanente.

PROGRAMME D'INTÉGRITÉ EN ENTREPRISE

En mars 2014, CIRANO déposait le rapport tant attendu sur le modèle d'action collective dont le Québec devrait se doter afin de permettre aux entreprises d'afficher leur intégrité et ainsi se démarquer de celles qui auraient commis des infractions significatives à la loi ou susceptibles de déconsidérer l'image de notre industrie.

Fortes des résultats de cette étude, l'ACQ a mis sur pied des projets pilotes visant l'intégration d'un programme d'intégrité en entreprise afin de s'assurer que les recommandations des chercheurs universitaires puissent s'implanter de façon cohérente et efficace au sein des entreprises québécoises sans que cela ne constitue un effort ou des coûts extravagants pour ces dernières ou des processus supplémentaires inefficaces, improductifs et indésirables.

Les travaux du comité qui supervise ces projets vont bon train et une première analyse a été présentée au Congrès d'octobre 2014.

COMITÉ DES ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX

Le Comité des entrepreneurs généraux a été consulté sur plusieurs sujets, dont les recommandations que l'ACQ devra faire à la Commission Charbonneau.

Les guides de dépôt des spécialités au BSDQ qui sont en développement ont été analysés par le comité qui a donné son aval pour l'intégration au Code de soumission du BSDQ de deux d'entre eux, soit celui de systèmes intérieurs et celui d'isolation thermique.

Le comité a aussi rencontré des représentants du MAMROT (ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire) afin de leur soumettre les principaux irritants et les pistes de solution à envisager pour faciliter la gestion des contrats avec les municipalités et uniformiser les pratiques en matière d'appel d'offres.

Des membres du comité travaillent également sur la problématique de la retenue contractuelle.

COMITÉ DES ENTREPRENEURS SPÉCIALISÉS

Le comité des entrepreneurs spécialisés a déterminé ses objectifs pour les prochaines années, lesquels sont les problématiques entourant les équivalences de produits et celles reliées à la retenue contractuelle. Le comité a mis en place un outil qui servira à faciliter les échanges et les discussions entre les membres du comité sur les différents sujets. De plus, en collaboration avec le comité des entrepreneurs généraux, un sous-comité composé de deux entrepreneurs spécialisés et de deux entrepreneurs généraux a été formé afin d'élaborer différentes pistes de solution à l'égard de la retenue contractuelle.

COMITÉ DES FOURNISSEURS

Formé en 2013, le comité a comme principal mandat d'étudier tout dossier d'intérêts communs aux divers fournisseurs de biens et de services, de proposer des solutions aux problématiques soulevées et de défendre les intérêts des fournisseurs de biens et de services.

Le comité s'est rapidement mis en branle en étudiant divers dossiers, dont particulièrement ceux des délais de paiement et de la protection des créances. Diverses initiatives du comité se matérialiseront en 2014-2015.

CONTENTIEUX

Le Service du contentieux a pour sa part appuyé la Direction des relations du travail dans le cadre de la négociation des conventions collectives qui s'est poursuivie en 2014 et a maintenu son niveau d'activités et de représentations à celui des années précédentes.

En effet, en 2013-2014, 2 320 dossiers ont été ouverts par ce service pour représenter les entrepreneurs des secteurs institutionnel-commercial et industriel du Québec.



L'ACQ sur toutes les tribunes

CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC

Le 14 mai, le Conseil du patronat tenait un colloque à l'intention des dirigeants d'entreprises et d'associations patronales sur les enjeux liés à l'octroi et à la gestion des contrats publics.

Au cours de ce colloque M^e Pierre Hamel a participé à une table ronde avec d'autres intervenants de l'industrie sur les enjeux spécifiques en matière de contrats publics propres à notre secteur d'activité, de même que sur les moyens et les meilleures pratiques pour y répondre.

TRANSPARENCY INTERNATIONAL

Le 17 juin dernier M^e Hamel a également été invité à titre de conférencier auprès de Transparency International qui présentait pour une première fois à Montréal un «Après-midi de dialogue: transparence, reddition de compte et intégrité», laquelle consistait en deux plénières, avec contribution de panélistes, sur deux questions de l'heure en matière de lutte à la corruption :

- La réforme de l'industrie de la construction et du génie
- Les dénonciateurs: rôles et protection

BUREAU DES SOUMISSIONS DÉPOSÉES DU QUÉBEC

Comité de supervision des activités du BSDQ

Le principal mandat du comité au cours de la dernière année a porté sur le projet de guide de dépôt des spécialités d'architecture que l'ACQ souhaite intégrer au Code de soumission du BSDQ. Une procédure d'utilisation des guides de dépôt par les utilisateurs a été élaborée de façon à faciliter leur utilisation et à faire en sorte que les soumissions soient conformes et comparables. Le travail ainsi complété, le comité a fait ses recommandations au Comité de révision du Code du BSDQ. En parallèle, le comité a poursuivi son travail en vue de compléter les guides de dépôt suivants : revêtement métallique, maçonnerie, métaux ouvrés et acier de structure.

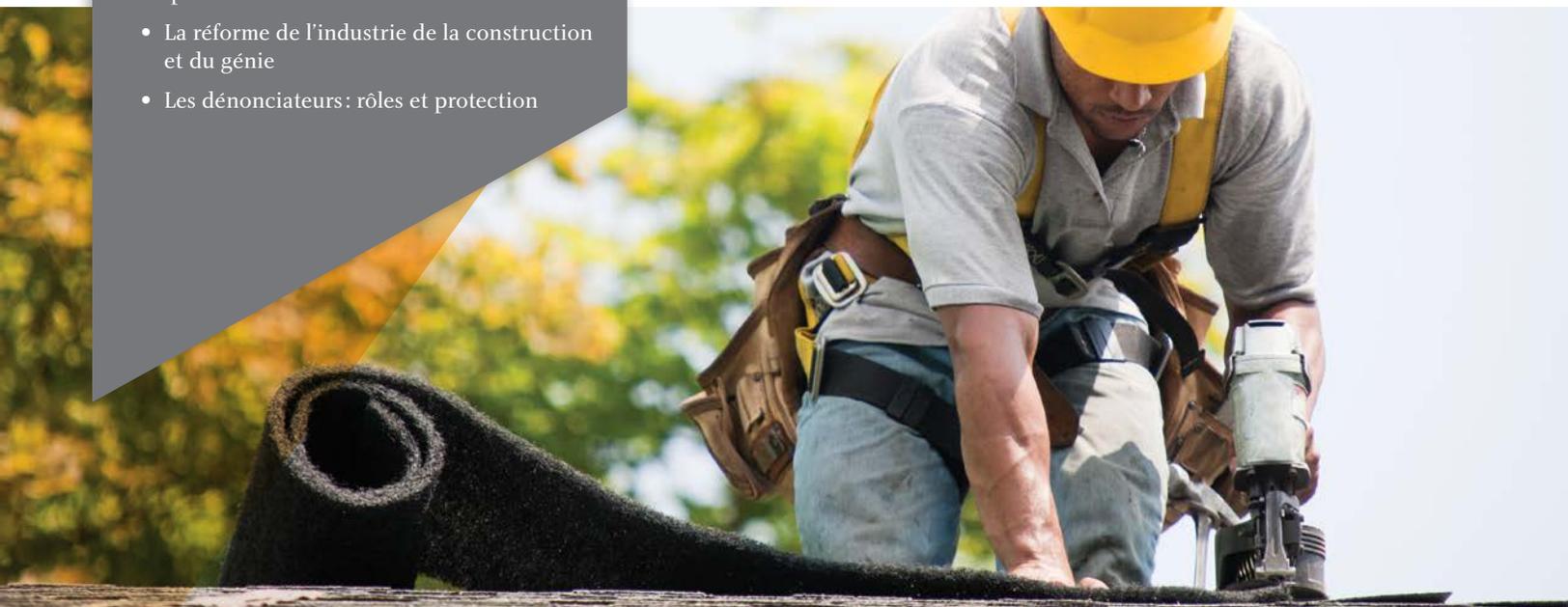
Comité de révision du Code du BSDQ

Les associations membres du BSDQ (ACQ, CMEQ et CMMTQ) ont eu plusieurs rencontres portant principalement sur l'intégration des guides de dépôt au Code de soumission selon les recommandations soumises par l'ACQ. Une entente de principe est intervenue concernant les modifications à apporter aux règles du Code pour notamment encadrer l'utilisation de ces guides, les intégrer au Code et en permettre l'adoption par le biais de résolutions d'assujettissement. Aussi, les parties se sont entendues sur le contenu des guides portant sur les spécialités systèmes intérieurs et isolation thermique.

Comités de discipline

Le BSDQ a transmis 400 dossiers d'enquête à l'ACQ. De ceux-ci, 357 ont été retenus pour convocation devant le Comité de pratique professionnelle et de discipline (CPPD) et 43 ont été fermés, faute de juridiction.

Le CPPD a étudié 187 dossiers, tandis que le Comité d'appel en matière de discipline (CAMD) a révisé 15 dossiers. Les comités de discipline ont tenu 23 réunions au cours desquelles 202 dossiers ont été étudiés.



RENDEZ-VOUS ACQ

Trois rencontres ont eu lieu à Saint-Sauveur, à Boucherville et à Saguenay.

SAINT-SAUVEUR

5 et 6 décembre 2013

Sujets des discussions

- La réforme des plans de garantie
- La place des femmes dans la construction
- L'état des travaux à la Commission Charbonneau

Ateliers

- Une réflexion sur de nouvelles normes à adopter par le Secrétariat du Conseil du trésor et Revenu Québec
- Les agents de sécurité et les installations sanitaires
- Une revue de jurisprudence dans les marchés publics
- Le BIM (Building Information Modeling) : concepts et enjeux

BOUCHERVILLE

26 et 27 février 2014

Sujets des discussions

- L'éthique en entreprise
- Tableau des priorités de l'industrie au niveau national par l'Association canadienne de la construction

SAGUENAY – ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE

11 et 12 juin 2014

Sujets des discussions

- Les recommandations de l'ACQ pour la Commission Charbonneau
- Le Commissaire au lobbying

LA JOURNÉE
QUI A FAIT
MON ANNÉE

13 janvier 2014 – Jour du dépôt du rapport d'étape de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction, lequel précise dans l'une de ses pistes de solution :

«Étant donné l'importance et la complexité des questions qu'elle examine, la Commission doit identifier les principes fondamentaux [...] qui sont mis en cause ou qui sont menacés par les stratagèmes et les activités d'infiltration dont elle aura dressé les portraits. [...] Un tel exercice est essentiel pour éviter que les recommandations ne soient qu'une succession de remèdes ponctuels visant chacun à contrer un problème spécifique, sans justification appropriée ni cohérence d'ensemble. Ce travail est en cours mais n'est pas complété».

France Charbonneau, Roderick A. Macdonald, Renaud Lachance – Rapport d'étape de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction, Montréal, 13 janvier 2014, p. 12.

*Pierre Hamel, directeur
Direction des affaires juridiques et gouvernementales*





SANTÉ, SÉCURITÉ ET MUTUELLES DE PRÉVENTION ACQ

MANDAT DE REPRÉSENTATION IC/I

L'ACQ représente les employeurs IC/I à de nombreux comités paritaires en santé et sécurité du travail dont le Comité de révision du Code de sécurité pour les travaux de construction (CRCSTC).

Dans le but de revoir la réglementation actuelle afin d'améliorer la santé et la sécurité sur les chantiers de construction au Québec, le CRCSTC et ses sous-comités ont abordé principalement les problématiques suivantes au cours de la dernière année :

- Clouuses pneumatiques
- Travail dans l'air comprimé
- Définition de personne compétente
- Toile de protection sur échafaudage
- Échasses
- Appareil de levage de personnes
- Appareil de levage de matériaux
- Scie à disque (scie à béton)

L'ACQ a également conclu avec la CSST des modifications à plusieurs unités de classification à la suite des consultations d'employeurs sur le sujet. Les unités qui seront touchées sont celles concernant les trottoirs, la charpente métallique et la mécanique de bâtiment.

Sur le plan de la mise à jour des publications, cette dernière année nous a permis de mettre à jour le carnet du superviseur, du guide sur les charpentes métalliques ainsi que de revoir l'image de différents documents dont le carnet de mesures disciplinaires.

Finalement, l'ACQ a collaboré à la sélection des candidats qui ont participé à la formation d'agents de sécurité offerte par le Collège Ahuntsic. Elle a également supervisé les stagiaires œuvrant dans les secteurs IC/I pour 2 cohortes en 2013 et 1 cohorte en 2014.

UNE ANNÉE ACTIVE EN FORMATION

La dernière année a été particulièrement active concernant la formation. Une tournée d'information provinciale portant sur l'assignation temporaire a eu lieu dans 17 villes du Québec et a permis de sensibiliser 294 entreprises et 360 participants.

De plus, deux nouvelles formations ont été créées en janvier 2014 et portent sur les poursuites pénales en SST ainsi que sur les infractions au Code criminel et la gestion de la SST. Une formation sur la maîtrise d'œuvre a également été mise à jour.

Nous terminerons prochainement une formation pour les superviseurs en atelier qui sera disponible pour les employeurs membres d'une Mutuelle de prévention ACQ.

STATISTIQUES CONCERNANT LES FORMATIONS (période du 01-06-2013 au 31-05-2014)

Nom de la formation	Total (période)	Total (depuis 1999)
Gestion de la SST en mutuelle de prévention	455	4 146
Personnel de supervision	1 117	10 589
L'assignation temporaire pour un retour au travail prompt et durable	198	n/a
Le maître d'œuvre sur un chantier de construction	11	n/a
La poursuite pénale en SST	11	n/a
Lorsque le Code criminel intervient dans la gestion de la santé et de la sécurité au travail	33	n/a
Total 2013-2014	1 825	

RECRUTEMENT

En octobre 2013, la campagne de recrutement des Mutuelles de prévention ACQ s'est soldée par l'adhésion de 200 employeurs pour atteindre près de 2 milliards de dollars de masse salariale. De tels résultats correspondent à près de 25 % de tous les secteurs du bâtiment et travaux publics au Québec (BTP).

Par ailleurs, à la fin de l'année financière 2013-2014, plus de 1 500 employeurs prospects ont accordé à l'ACQ une autorisation d'accès permettant de faire l'étude de leurs dossiers afin qu'ils puissent éventuellement joindre une Mutuelle ACQ en 2015.

TAUX DE COTISATION

Dans un communiqué publié le 15 mai 2014, nous apprenons que le taux de cotisation 2015 de la CSST pour les employeurs était en baisse pour une quatrième année consécutive. Le conseil d'administration de la CSST a fixé le taux à 1,94 \$ du 100 \$ de masse salariale, une baisse de 0,08 \$, soit 4 %, par rapport à 2014. Le taux de cotisation est en baisse de 11 % depuis 2011 et il représente le taux le plus bas depuis les 12 dernières années.

Selon la Direction Santé, Sécurité et Mutuelles de prévention ACQ, les bons résultats observés en 2013 sur les placements à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), jumelés à la saine gestion des opérations permettent à la CSST d'abaisser le taux de cotisation en 2015. De plus, au cours des 5 dernières années, ces éléments ont permis de ramener le taux de capitalisation de 70 % à 95 %.

« C'est une bonne nouvelle pour les entreprises du Québec. Elles bénéficient ainsi du résultat des efforts conjugués de la CSST, des travailleurs, des employeurs et des partenaires, qui ont permis de réduire de 34 % le nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles depuis 2004. Ces résultats nous encouragent à poursuivre collectivement nos actions en vue de faire de la santé et de la sécurité du travail une valeur de société partagée par tous », a déclaré le président du conseil d'administration et chef de la direction de la CSST, M. Michel Després.

RESSOURCES HUMAINES

Les gestionnaires de la Direction Santé, Sécurité et Mutuelles de prévention ACQ ont dû composer avec de nombreuses absences en raison de congés de maternité. Cela a nécessité des remplacements temporaires et un ajustement des services à la clientèle pour ne pas nuire à la bonne marche des activités.

MODIFICATIONS À VENIR AU CODE DE SÉCURITÉ POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION (S2.1,R.4)

Chutes, échelles et échafaudages

- Harmonisation des termes avec les normes canadiennes
- Utilisation d'une ligne d'avertissement
- Mise à jour des normes des dispositifs antichutes
- Clarification des règles de certification des ancrages par les ingénieurs
- Utilisation d'ancrages (norme européenne, positionnement, structure d'accueil)
- Échelles faites en bois (longueur maximale : 4,8 m, barreaux (38 mm X 89 mm ou 2 po X 3 po)
- Échelle simple (largeur réduite)
- Échafaudages sur consoles ou équerres de toit (ajout de règles)

Travail à proximité de l'eau

- Permission d'utiliser un vêtement de flottaison (gilet de sauvetage)
- Encadrement des mesures administratives (description des travaux, plan de transport sur l'eau, plan de sauvetage, formation et attestations nécessaires)
- Équipement du plan de sauvetage
- Embarcation et attestations (règles spécifiques)
- Identification des intervenants
- Mesures de contrôle des risques (ajouts d'articles)

Explosifs (manutention et usage)

- Harmonisation avec les autres lois et règlements
- Accréditations nécessaires (manipulation et utilisation d'explosifs, boutefeu, aide-boutefeu et permis général)
- Transport des explosifs (véhicules inspectés et conformes)
- Dépôts temporaires (proximité des bâtiments voisins et respect des distances)
- Forage, chargement des trous de mines et de mises à feu (en fonction des avancées technologiques)

Plongée

- Modifications mineures à venir

Travail dans l'air comprimé

- Abrogation de cette section

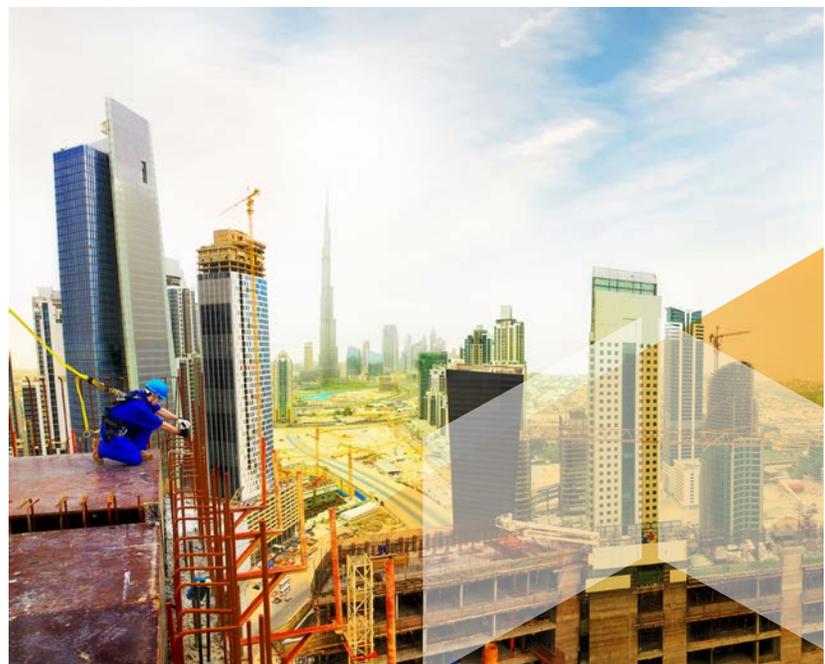
RÈGLEMENT SUR LES POMPES À BÉTON ET LES MÂTS DE DISTRIBUTION (S2.1,R.9)

- Harmonisation avec la norme CSA Z151 (2009)
- Modifications des consignes de sécurité
- Mécanismes de blocage conformes avec la sécurité des machines
- Limitation de la portée du mât de distribution en présence de fils électriques

LA JOURNÉE QUI A FAIT NOTRE ANNÉE

Le 27 février 2014 lors du lancement officiel de la vidéo d'accueil en matière de santé et de sécurité sur les chantiers de construction à l'occasion des Rendez-Vous ACQ à Boucherville.

Le personnel de la Direction Santé, Sécurité et Mutuelles de prévention ACQ.



NOMBRE DE MEMBRES DES MUTUELLES DE PRÉVENTION ACQ AU 1^{ER} JANVIER 2014

2 301 employeurs

NOMBRE D'INTERVENTIONS PAR RÉGION (période du 01-06-2013 au 31-05-2014)

Région	Communications (appel/télécopie/courriel)	Visites (chantier/ atelier/bureau)	Nombre d'interventions réalisées
OUEST			
Gatineau	4 369	1 526	5 895
Montréal	13 753	7 832	21 585
Sainte-Catherine	2 837	64	2 901
Sainte-Thérèse	499	1 134	1 633
Saint-Jean-sur-Richelieu	482	671	1 153
EST			
Drummondville	5 338	3 324	8 662
Granby	3 689	70	3 759
Jonquière	1 798	1 578	3 376
Québec	15 693	2 772	18 465
Rimouski	3 151	1 005	4 156
Sherbrooke	506	1 314	1 820
Trois-Rivières	3 645	1 417	5 062
Total	55 760	22 707	78 467

DÉCISIONS D'INTÉRÊT

Employeur obéré injustement par un médecin traitant

Maçonnerie Gervais & Champagne inc., CLP, 477574-03B-1207, 27 mars 2013, A. Quigley.

Le travailleur a eu une perforation de l'œil droit et une cataracte secondaire pour laquelle il était en attente de chirurgie. Plusieurs demandes d'assignation temporaire ont été envoyées au médecin traitant. Le médecin traitant a mentionné au travailleur qu'il ne se sentait pas compétent pour remplir la demande d'assignation temporaire. Il a recommandé au travailleur de s'adresser au médecin expert de l'employeur pour remplir le formulaire. Le médecin expert de l'employeur a informé le médecin traitant qu'il devait remplir le formulaire et qu'il pouvait se servir de son expertise pour se guider. Le médecin-conseil de la CSST a téléphoné au médecin traitant et celui-ci a reconfirmé qu'il n'avait pas la compétence nécessaire pour remplir le formulaire d'assignation temporaire. L'employeur a fait preuve de diligence dans le dossier en multipliant les démarches pour assigner temporairement le travailleur. L'impossibilité d'obtenir une réponse de la part du médecin traitant a eu pour effet d'obérer injustement l'employeur.

Nouvelle interprétation de l'article 326 de la LATMP

Supervac 2000 c. CSST, CLP, 502872-03B-1302, 28 octobre 2013, Ann Quigley

Dans l'affaire Supervac 2000, « la juge Quigley [...] retient de son analyse que l'exception au principe général prévu à l'alinéa 2 de l'article 326 de la LATMP (obération injuste) ne s'applique que pour les demandes totales de transfert de coûts visant généralement des situations liées à l'admissibilité même de l'accident de travail. Les demandes partielles doivent donc être analysées en vertu du premier alinéa.» Selon ce principe, nos demandes de changement partiel d'imputation des coûts devraient être faites selon l'angle de l'article 326, par. 1: « La Commission impute à l'employeur le coût des prestations dues en raison d'un accident du travail survenu à un travailleur alors qu'il était à son emploi.» Par conséquent, les coûts qui ne sont pas dus en raison de l'accident du travail n'auraient tout simplement pas lieu d'être imputés aux employeurs. Par exemple: maladie intercurrente, démission du travailleur lors de l'assignation temporaire, visites médicales postconsolidation, IRR réduites d'un dossier antérieur, mise à pied temporaire pour manque de travail, etc.

Arrêt de travail injustifié

T.G.C. Inc, CLP, 515495-05-1306, 27 février 2014,
Jacques Degré

Un inspecteur émet une ordonnance de suspension des travaux dans une excavation pour le motif que les pentes ne sont pas conformes aux prescriptions du Code de sécurité pour les travaux de construction. Toutefois, l'employeur, ayant une recommandation de son ingénieur, a effectué les travaux. La CLP vient à la conclusion que l'inspecteur aurait dû prendre en considération l'attestation de l'ingénieur (émise verbalement la veille de l'inspection) et que l'inspecteur aurait dû demander ladite attestation plutôt que d'émettre une ordonnance de suspension des travaux.



L'ACQ sur toutes les tribunes

Petit-déjeuner rencontre du Conseil du patronat du Québec – *Vos nouvelles obligations en matière de gestion de l'amiante*, Montréal, 20 novembre 2013.



Crédit : Normand Huberdeau/NH Photographes www.cpq.qc.ca

Dans l'ordre habituel : M. Sylvain Parisien (ACQ), M^{me} Carmel Laflamme (Conseil du patronat), M. Claude Sicard (CSST), M^{me} Patricia Jean (Construction Albert Jean), M. Germain Gaudreault et M^{me} Louise Gravel (CSST), M^{me} Francine Legault (Heenan Blaikie), M. René Turmel (ACRGTQ) ainsi que M^e Guy-François Lamy (Conseil du patronat).

Sylvain Parisien a présidé quatre réunions du comité multisectoriel en santé et sécurité du Conseil du patronat du Québec. Sujets à l'étude : les différentes modalités de modernisation du régime québécois de santé et sécurité du travail et le cadre d'intervention en prévention et inspection.

L'ACQ a participé à un Comité restreint au sein du CPQ visant l'article 316 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*. Cet article concerne la responsabilité des employeurs qui retiennent les services d'entrepreneurs non en règle avec la CSST. Les travaux préciseront les délais d'application, de même que les paliers et limites de responsabilités.

Construction GDM, membre de la Mutuelle de prévention ACQ Sélection, a remporté le prix Santé et sécurité du travail remis le 30 avril 2014 par la Fédération des chambres de commerce du Québec lors de l'événement Les Mercuriades.

L'ACQ a également assisté au 9^e Gala national des Grands prix santé et sécurité du travail organisé par la CSST le 6 mai 2014.

365 JOURS DANS LA VIE D'UNE ORGANISATION

JUIN 2013

24 Un règlement négocié n'est pas possible à ce moment-ci pour les secteurs IC/I de l'industrie de la construction

L'ACQ confirme qu'après un blitz de 36 heures de négociation dans les secteurs institutionnel-commercial et industriel, celui-ci n'a pas permis d'en arriver à une entente négociée.

JUILLET 2013

1^{er} LOI SPÉCIALE : retour au travail le 2 juillet 2013 pour les secteurs institutionnel-commercial et industriel de l'industrie de la construction

L'ACQ invite tous les employeurs à respecter la loi spéciale portant sur la reprise des travaux dans l'industrie de la construction qui a été adoptée par l'Assemblée nationale du Québec. L'objectif principal de l'intervention du gouvernement correspond à la reprise et à l'exécution normale des travaux interrompus en raison de la grève sur l'ensemble des chantiers institutionnel-commercial et industriel (IC/I) de l'industrie de la construction. Cette loi prévoit donc un retour au travail de tous les salariés le mardi 2 juillet 2013, à compter de 6 h 30.

SEPTEMBRE 2013

13/14 La place des femmes dans l'industrie et les démarches éthiques pour regagner la confiance du public à l'ordre du jour du Congrès de l'ACQ

L'ACQ tient son Congrès annuel à La Malbaie. Plus de 600 participants sont réunis lors d'ateliers et de plénières pour discuter de sujets reliés au thème « Nouvelles règles : d'entrepreneur à gestionnaire ».

Sujets des discussions : la place des femmes dans l'industrie, l'application de la loi sur l'intégrité par l'Autorité des marchés financiers (AMF) et la démarche éthique de l'ACQ pour regagner la confiance du public élaborée par le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO).

14 Manon Bertrand, première femme à la présidence de l'ACQ « Je veux positionner notre organisation comme l'incontournable de toute l'industrie. »

Pour la première fois depuis sa création en 1989, l'ACQ sera dirigée par une femme. M^{me} Manon Bertrand est devenue présidente de cette association patronale à la suite de l'assemblée générale du Conseil d'administration qui a eu lieu à La Malbaie.

14 Les meilleurs entrepreneurs de l'industrie de la construction de 2013 reconnus au Congrès de l'ACQ

Lors du Banquet reconnaissance, l'ACQ a remis neuf trophées régionaux et cinq provinciaux.

17 L'ACQ prête à reprendre la négociation pour un renouvellement des conventions collectives des secteurs IC/I

L'ACQ a bien reçu le message de la ministre du Travail, M^{me} Agnès Maltais : il est important d'en arriver à une entente négociée avec l'Alliance syndicale. Retour donc à la table de négociation de bonne foi et dans le respect des règles établies.

NOVEMBRE 2013

27 Journée d'information de l'ACQ en Abitibi

La présidente de l'ACQ, M^{me} Manon Bertrand, trace un bilan positif au terme d'une journée d'information auprès des entrepreneurs en construction des secteurs institutionnel-commercial et industriel (IC/I) qui a eu lieu à Rouyn-Noranda. « La rencontre nous a permis d'une part de mieux expliquer tous les services que l'ACQ met à la disposition des entrepreneurs, mais aussi d'entendre les préoccupations vécues en Abitibi-Témiscamingue », a-t-elle mentionné.

DÉCEMBRE 2013

2 Projet de loi 61 : l'ACQ recommande que les fonctionnaires, les élus et tous les fournisseurs soient soumis aux mêmes règles

« L'Association de la construction du Québec appuie le principe du projet de loi 61, mais juge qu'il faut étendre les dispositions à tous les fournisseurs de l'État et y assujettir également les fonctionnaires, les élus municipaux et provinciaux », a indiqué la présidente de l'ACQ, M^{me} Manon Bertrand lors des consultations particulières à l'Assemblée nationale sur le projet de loi 61, *Loi visant principalement le recouvrement de sommes payées injustement par des organismes publics relativement à certains contrats dans l'industrie de la construction.*

JANVIER 2014

22 Le siège social de l'ACQ : un bâtiment moderne, durable et performant

L'ACQ reçoit officiellement la certification LEED NC (*Leadership in Energy and Environmental Design* pour les nouvelles constructions) décernée par le Conseil du bâtiment durable du Canada pour son nouveau siège social situé dans l'arrondissement d'Anjou.

MARS 2014

4 La place de l'Alliance syndicale est à la table de négociation

L'ACQ s'étonne que 11 jours seulement après le dépôt des demandes patronales, l'Alliance syndicale ait suspendu la négociation sans que des discussions importantes aient eu lieu. «Alors que les syndicats disent vouloir régler rapidement la négociation, il nous apparaît évident que les syndicats ne veulent pas négocier», indique la négociatrice en chef de l'ACQ, M^{me} Lyne Marcoux.

19 L'ACQ propose un nouvel outil pour prévenir les accidents sur les chantiers

L'ACQ rend disponible à tous les entrepreneurs en construction un outil gratuit pour prévenir les accidents sur les chantiers du Québec. La vidéo produite par l'ACQ, d'une durée de 19 minutes, permet au personnel de supervision présent au chantier de procéder à l'accueil des travailleurs ainsi qu'à celui des sous-traitants. La vidéo est disponible à partir du site de l'ACQ à l'adresse www.acq.org/videosst ou encore directement sur sa chaîne YouTube www.youtube.com/acqprovinciale.

25 Des gestes concrets de l'ACQ pour l'intégrité de l'industrie

L'ACQ dévoile trois mesures concrètes visant à revaloriser l'intégrité au sein de l'industrie et, par le fait même, à permettre de rebâtir une confiance sérieusement ébranlée aux yeux des autorités publiques et de la population en général. La présidente de l'ACQ, M^{me} Manon Bertrand, a annoncé :

1. La mise en place d'un programme d'intégrité dans la foulée d'un rapport commandé au CIRANO;
2. Une démarche d'harmonisation des relations entre différents intervenants de l'industrie et d'amélioration de la gestion des projets de construction (*Vers le chantier parfait*);
3. La mise en ligne de la plateforme numérique d'analyse et de partage sur les enjeux d'intégrité et de corruption auxquels l'industrie québécoise de la construction fait face (zerocorruptionqc.com).

MAI 2014

15 L'ACQ souhaite une entente négociée dans les secteurs IC/I sans menaces de lock-out

Par la voix de sa négociatrice en chef, M^{me} Lyne Marcoux, l'ACQ fait savoir que contrairement à 2013, elle ne sollicite pas un mandat de lock-out dans le cadre de sa tournée d'information à travers le Québec, mais réitère la volonté des employeurs d'actualiser les conventions collectives des secteurs institutionnel-commercial et industriel (IC/I).

JUIN 2014

4 Des choix budgétaires difficiles dans un contexte économique incertain

L'ACQ estime que le budget 2014-2015 déposé par le ministre des Finances du Québec n'assure pas suffisamment le développement d'un secteur important de l'économie québécoise. « Dans un contexte de ralentissement des investissements en construction et connaissant l'ampleur du déficit d'entretien de nos infrastructures publiques, nous aurions souhaité une bonification de l'enveloppe attribuable au Plan québécois des infrastructures (PQI) », mentionne M^{me} Manon Bertrand, présidente de l'ACQ.

5 Le portail ACQconstruire.com gagnant du prestigieux prix canadien KRW Awards

Le portail du magazine *Construire*, ACQConstruire.com, qui existe depuis septembre 2013, remporte le prix du site Web de l'année décerné par Presse spécialisée Canada à Toronto. Cette compétition souligne le travail exceptionnel des artisans de talent de la presse spécialisée au Canada.

11 Une entente négociée est la seule option pour l'ACQ

« Il n'est pas question de paralyser l'économie du Québec. La grève de l'an dernier a coûté 333 millions de dollars à notre industrie. Nous ne voulons pas répéter ce scénario. Nous souhaitons que toutes les parties assument leurs responsabilités en négociant », déclare M^{me} Manon Bertrand, présidente de l'ACQ en conférence de presse à Saguenay, accompagnée du vice-président IC/I, M. Francis Roy et du président de l'ACQ Saguenay / Lac-Saint-Jean, M. Yvon Potvin.

COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES

EN MODE NÉGOCIATION UNE STRATÉGIE MÉDIA BIEN ORCHESTRÉE

La négociation des conventions collectives a occupé l'équipe des communications pour une 2^e année de suite. Notre objectif : informer les entrepreneurs IC/I en mettant à profit tous les outils d'information afin de rejoindre le plus de gens possible.

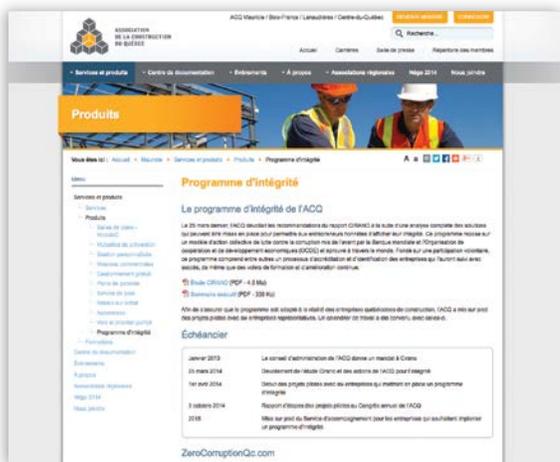
Cette fois-ci encore, il y a eu beaucoup d'information disponible. Les outils de communication comme le bulletin ACQ-Négo, la section dédiée du site Web de l'ACQ ont été actualisés pour la nouvelle ronde de négociation de 2014 avec de nouveaux visuels et une liste d'envoi bonifiée. Par exemple, et afin de permettre un accès direct au bulletin ACQ-Négo, un hyperlien raccourci menant à la section du site de l'ACQ dédié à la négociation a été créé www.acqnego.com.

Le courriel et les médias sociaux ont aussi été utilisés et sont devenus de plus en plus populaires au cours de l'exercice. Le bon vieux télécopieur est demeuré un moyen important pour transmettre de façon très régulière, aux 17 000 entrepreneurs IC/I, tous les développements à la table de négociation et ceci, presque en temps réel.

L'ACQ a aussi réservé des espaces pour des messages à la radio et des publicités dans les quotidiens comme le Journal de Montréal, le Journal de Québec et La Presse, en plus de bandeaux publicitaires sur La Presse + et dans les quotidiens du groupe Québecor.

TOURNÉE PROVINCIALE DE LA PRÉSIDENTE - Opération intégrité

Dans le but d'informer les entrepreneurs et faire connaître aux représentants des médias son Programme d'action collective pour l'intégrité dans l'industrie, une vaste tournée provinciale menée par la présidente et supervisée par l'équipe de la Direction des communications et des affaires publiques a été organisée à partir de septembre 2013. Au 30 juin 2014, la majorité des régions du Québec avait reçu la visite de Manon Bertrand, qui a pu rencontrer les conseils d'administration des associations régionales affiliées.



SITE WEB ACQ.ORG Trois nouveaux produits et un nouveau service

Les webmasters de l'ACQ ont été appelés à créer des pages afin de promouvoir les produits suivants: le programme d'intégrité, la réflexion d'industrie *Vers le chantier parfait* et la Mutuelle de formation de l'ACQ. Leur expertise a aussi été mise à contribution pour concevoir la page Web du nouveau service axé sur le développement durable.

Du 1^{er} juin 2013 au 1^{er} juin 2014

Visiteurs: **267 887**

une moyenne de **22 323** visiteurs par mois

Pages vues: **854 554**



MAGAZINE CONSTRUIRE – VERSION WEB Débuts prometteurs du portail ACQConstruire.com

Le magazine *Construire* a pris le virage technologique, et en plus de la version papier publiée quatre fois par année, le portail de la construction IC/I (ACQConstruire.com) s'est ajouté. Son lancement a eu lieu durant le congrès annuel de l'ACQ en septembre 2013. Quelques mois plus tard, ce nouveau produit récoltait le prix du site Web de l'année lors de la 60^e édition des Prix Kenneth R. Wilson de Presse spécialisée Canada. L'événement s'est tenu à Toronto en juin 2014.

PORTAIL ACQCONSTRUIRE.COM

Pages consultées: **Près de 100 000**

Articles publiés: **Plus de 250**, dont certains en exclusivité

**LA JOURNÉE
QUI A FAIT
NOTRE ANNÉE**

Le 3 juin 2014 lorsque nous avons appris que le portail ACQConstruire.com avait reçu le prix du site Web de l'année lors de la remise des Prix Kenneth R. Wilson à Toronto.

Le personnel de la Direction des communications et des affaires publiques.

MESSAGES RADIO DES ASSOCIATIONS RÉGIONALES AFFILIÉES

Continuation dans le cadre du programme de visibilité de la diffusion de messages mensuels sur les ondes des stations de Bell Média à Québec, à Sherbrooke et à Saint-Jean-sur-Richelieu. Les associations régionales affiliées de Québec, de Sherbrooke et de la Montérégie profitent donc de cet excellent véhicule pour promouvoir leurs activités, leurs produits et leurs services. D'autres associations affiliées ont manifesté de l'intérêt et pourraient éventuellement participer à ce projet.



SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE Production de textes pour des messages en attente

Depuis le mois de juin 2014, des messages de 2 à 3 minutes sont produits par la firme COMPRO Communications inc. de Québec, spécialisée dans la conception de messages en attente pour les systèmes téléphoniques d'entreprises. Ainsi, les clients de l'ACQ peuvent être informés des produits et services de l'ACQ lorsqu'ils doivent attendre qu'une ligne se libère. Jusqu'à maintenant, les Mutuelles de prévention et la Mutuelle de formation de l'ACQ ont eu l'occasion de diffuser leurs capsules d'information.

CONGRÈS DE L'ACQ

Du 12 au 14 septembre 2013

Endroit : Fairmont Manoir Richelieu, La Malbaie

Thème : Nouvelles règles : d'entrepreneur à gestionnaire

Présidence d'honneur : François Massicotte, vice-président, Cautionnements, Intact Assurance

Conférenciers : Nathalie de Marcellis-Warin, vice-présidente de CIRANO, Serban Teodoresco, président de Preventa, Eric Stevenson, surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution de l'Autorité des marchés financiers.

Sujets des ateliers : Construire se conjugue au féminin avec la participation de Julie Miville-Dechêne, présidente du Conseil du statut de la femme, le fonctionnement du nouveau Carnet référence géré par la Commission de la construction du Québec, la Mutuelle de formation de l'ACQ et une plénière portant sur une réflexion d'industrie, *Vers le chantier parfait.*



Crédit : Denis Bernier

LE PORTAIL ACQCONSTRUIRE.COM – SITE WEB DE L'ANNÉE

60^e édition des Prix Kenneth R. Wilson par Presse spécialisée du Canada, Toronto, 3 juin 2014.

Réalisation : Leeroy, agence créative.
krwawards.ca



Crédit : Leeroy

PRODUCTION DE DOCUMENTS DE FORMATION

- Charpentes métalliques (pour la Direction SST)
- Guide des administrateurs – refonte
- Cahier sur le fonctionnement et les services de l'ACQ
- *Vers le chantier parfait* – version renouvelée
- Carnet contremaître
- Bulletins Rendez-vous ACQ
- Le Mutualiste



L'ACQ sur toutes les tribunes

- **Congrès ACQ**
Manoir Richelieu, La Malbaie,
13 et 14 septembre 2013
Kiosque ACQ pour la promotion du nouveau site ACQConstruire.com
- **Prix média**
PontPop 2014
École de technologie supérieure
24 février 2014
L'ACQ, partenaire de
cette compétition
- **Contech – Mauricie**
Hôtel Delta, Trois-Rivières
Kiosque ACQ parmi les
exposants et atelier
Vers le chantier parfait
11 mars 2014
- **Contech – Saguenay**
Hôtel Delta, arrondissement de Jonquière
Kiosque ACQ, parmi les exposants et atelier
Vers le chantier parfait
3 avril 2014
- **Colloque annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec**
Palais des congrès de Montréal
Kiosque ACQ au nombre des exposants
13 et 14 mai 2014
- **Congrès de l'Ordre des architectes du Québec**
Centre Saint-Pierre, Montréal
Kiosque ACQ parmi les exposants et conférence de presse de
la présidente Manon Bertrand
19 juin 2014



Crédit : ©2014linocipresso www.linofoto.com

«Il faut une véritable équité si nous voulons que tous les entrepreneurs aient les mêmes chances. La concurrence est importante pour notre industrie.»
Manon Bertrand, présidente



SERVICES CORPORATIFS



L'ACQ sur toutes les tribunes

Présentation des services offerts par La Mutuelle de formation de l'ACQ.

Congrès annuel de l'ACQ, La Malbaie, sept. 2013.

La Mutuelle de formation de l'ACQ, gagnante du Concours Coups de cœur. <http://contech.qc.ca/exposition-batiment-mauricie-communique>

Contech, Trois-Rivières, 11 mars 2014.

TOUJOURS MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DE NOS MEMBRES

L'Association de la construction du Québec cherche toujours à appuyer ses membres en mettant à leur disposition tous les services et outils nécessaires pour favoriser leur essor. Puisque l'industrie de la construction évolue rapidement, il est essentiel de s'enquérir périodiquement de l'état des besoins des entrepreneurs. D'ailleurs, un sondage plus détaillé sera transmis aux membres de l'ACQ afin d'évaluer leur satisfaction à l'égard des services, mais aussi dans le but d'évaluer les possibilités d'en développer de nouveaux.

Entre-temps, l'ACQ a lancé la première programmation de cours de sa Mutuelle de formation en janvier 2014. Puis, au cours du mois de juin, le nouveau module de dessins d'atelier s'ajoutait à l'offre des produits de la salle de plans et informatique.

LES JOURNÉES QUI ONT FAIT MON ANNÉE

« Les 26 novembre 2013 ainsi que les 27 et 28 mars 2014, lorsque des représentants de l'ACQ se sont rendus respectivement à Rouyn-Noranda, à Sept-Îles et à Baie-Comeau pour rencontrer les entrepreneurs locaux et leur présenter les différents services offerts par l'ACQ tout en échangeant sur les différents enjeux régionaux. »

*Luc Bourgoin,
Directeur, Direction des
services corporatifs*

ÉCONOMIE

LES SECTEURS IC/I À DES SOMMETS INÉGALÉS

Ralentissement des mises en chantiers résidentiels, accréditation obligatoire de l'Autorité des marchés financiers, grève de deux semaines dans les secteurs IC/I et d'une semaine dans le secteur du génie civil et de la voirie et dans le secteur résidentiel, baisse des prix des ressources naturelles, diminution de l'enveloppe gouvernementale destinée au Plan québécois des infrastructures, les raisons du ralentissement dans l'industrie de la construction en 2013 ont été multiples.

Malgré tout, le secteur institutionnel et commercial a fait belle figure en demeurant à des sommets historiques, grâce notamment à la reprise dans le secteur commercial et aux nombreux projets de construction et de rénovation d'hôpitaux et d'écoles. Pour sa part, le secteur industriel a été moins productif en 2013 qu'en 2012, la chute des prix des ressources naturelles y étant pour beaucoup, mais s'est maintenu tout de même à des niveaux élevés par rapport aux moyennes enregistrées ces 20 dernières années.

LES PERSPECTIVES DANS L'INDUSTRIE

Le tableau suivant illustre la progression des heures travaillées dans l'industrie de la construction de 2012 à 2014. Bien évidemment, les chiffres de 2014 constituent une prévision des heures qui devraient être travaillées au cours de l'année. Tel que démontré, les seuls secteurs qui seront en progression en 2014 sont les secteurs institutionnel-commercial et industriel. Le secteur du génie civil et voirie stagnera et le résidentiel continuera sa chute entamée en 2012.

HEURES TRAVAILLÉES (EN MILLIONS)

Secteur	2012	2013	2014
Institutionnel-commercial	78,2	78,7	80,0
Industriel	18,1	14,8	16,0
Génie civil et voirie	36,3	32,3	33,0
Résidentiel	32,4	28,9	26,0
Total	165,0	154,7	155,0

Source : CCQ

Le secteur institutionnel-commercial (IC) est le seul à avoir affiché une croissance positive à chacune des années indiquées au tableau. Les 80 millions d'heures prévues en 2014 constitueraient un record absolu pour la construction IC. La reprise dans le secteur commercial amorcée depuis le début de 2012 continuera en 2014 grâce entre autres à l'entrée en scène des magasins Target, de la construction de l'amphithéâtre de Québec et aux immeubles de construction mixte qui s'érigent dans le centre-ville de notre métropole. Les investissements institutionnels seront eux aussi au rendez-vous en 2014, alors qu'en plus des nombreux projets de réfection d'écoles et d'hôpitaux qui continueront d'alimenter les entrepreneurs, des centres de détention seront bâtis dans certaines régions du Québec. De plus, d'importantes tours à bureaux gouvernementaux seront construites au cours de l'année, notamment dans la région de Gatineau.

La conjoncture économique internationale est la pierre angulaire des investissements industriels. Tout comme en 2013, les fluctuations des prix des ressources naturelles ont un impact direct et presque instantané sur l'activité de ce secteur. L'année 2014 s'annonce plutôt bien, alors qu'on anticipe un certain raffermissement du prix des ressources. De plus, plusieurs projets d'envergure viennent tout juste de démarrer, comme la cimenterie à Port-Daniel, la mine Stornoway Diamond au nord de Chibougamau et l'usine d'engrais à Bécancour. D'autres projets devraient voir le jour prochainement, comme la mine Niobec à Saint-Honoré et peut-être même une mine de silice sur la Côte-Nord.

Le secteur du génie civil sera miné par la diminution des investissements d'Hydro-Québec d'un côté, mais sera stimulé par les investissements des municipalités et des gouvernements provinciaux et fédéraux de l'autre. Certains projets municipaux n'ont pas vu le jour en 2013 en raison des élections municipales et des accréditations de l'Autorité des marchés financiers. Ces projets démarreront en 2014 en plus des autres projets déjà prévus, ce qui stimulera le secteur du génie civil et viendra contrecarrer la chute des investissements éoliens et électriques.

La hausse de l'inventaire de propriétés invendues est l'une des raisons qui expliquent la diminution de l'activité dans le secteur résidentiel. En fait, il y a eu énormément de constructions neuves durant les 10 dernières années, et nous assistons maintenant à un retour du balancier. Avec 37 000 unités construites en 2013 et autant de prévues en 2014, nous pouvons présager que le marché résidentiel pourrait se resserrer légèrement ces prochaines années, alors que la formation de nouveaux ménages au Québec avoisine plutôt les 40 000 à 45 000 par année.

LA JOURNÉE QUI A FAIT MON ANNÉE

Le 20 février 2014, alors que j'ai présenté les perspectives en construction au Québec lors de l'assemblée générale annuelle de l'Association béton Québec. Mon intervention a eu lieu tout juste avant celle de M. René Vézina, éminent journaliste économique!

Jean-Philippe Cliche,
économiste

LES INVESTISSEMENTS EN HAUSSE PAR RAPPORT À 2013

Les investissements totaux en construction devraient augmenter de 500 millions de dollars en 2014 par rapport à 2013 pour atteindre 48,9 milliards de dollars. Ce montant demeure tout de même inférieur à celui de 2012, alors que les investissements avaient atteint près de 50 milliards. Étonnamment, et tel que nous pouvons le constater dans le tableau ci-dessous, les investissements dans le secteur du logement devraient augmenter de près de 1,5 milliard de dollars en 2014. C'est dans la rénovation domiciliaire que cette augmentation devrait se faire sentir, alors que le secteur résidentiel neuf devrait au mieux stagner. Pour leur part, les dépenses en immobilisation dans les services publics (principalement Hydro-Québec) devraient diminuer d'environ 1,2 milliard de dollars par rapport à 2013.

INVESTISSEMENT EN CONSTRUCTION AU QUÉBEC (EN MILLIONS DE \$)

Secteur	2013	2014	Variation (%)
Transport et entreposage	1 366	1 594	16,7
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	1 881	2 139	13,7
Logement	22 357	23 825	6,6
Administrations publiques	6 864	7 129	3,9
Services d'enseignement	1 364	1 329	-2,6
Soins de santé et assistance sociale	2 208	2 083	-5,7
Commerce de détail	1 234	1 061	-14,0
Fabrication	1 168	960	-17,9
Services publics	6 569	5 347	-18,6

Source - Statistique Canada, tableau 029-005

À 2,1 milliards de dollars, la construction minière demeure relativement vigoureuse si on la compare au 1,9 milliard en 2013, mais tout de même en forte baisse par rapport à 2012 (3,6 milliards). Les secteurs des services d'enseignement, des soins de santé et de la fabrication seront en décroissance en 2014. Il faut cependant réaliser que les niveaux d'investissements dans ces secteurs demeurent élevés par rapport à la moyenne des 10 dernières années.

Les données compilées nous indiquent qu'en 2014, les investissements en construction institutionnelle et commerciale seront très élevés par rapport à la moyenne historique de la province. En ce qui concerne la construction industrielle, celle-ci devrait croître par rapport à 2013, stimulée par le prix des ressources naturelles localisées dans le nord du Québec. Le secteur génie civil et voirie semble avoir terminé sa descente de 2013, et bien que les investissements n'auront pas lieu dans les mêmes sous-secteurs que l'an passé, la performance générale de cette catégorie de construction restera à des niveaux élevés. En terminant, le secteur résidentiel devrait bien se maintenir cette année grâce à l'augmentation des dépenses en rénovation domiciliaire, alors qu'une diminution est attendue dans les mises en chantiers d'habitations neuves.

GRANDS CHANTIERS IC/IAU QUÉBEC (100 M\$ ET +)

Projet	Valeur (M\$)	Échéancier
CHUM (Montréal)	2 089	2020
Goldcorp, mine d'or Éléonore (Baie-James)	1 500	2014
CUSM, site Glen (Montréal)	1 343	2014
CHU Sainte-Justine (Montréal)	995	2017
Hôpital général juif de Montréal	426	2014
Amphithéâtre (Québec)	400	2015
Aéroports de Montréal	290	2016
Mine Qakimajurq (Nunavik)	265	2014
Aéroport Jean-Lesage (Québec)	225	2017
Quartier Dix30 – Phase 4 (Brossard)	200	-----
Tembec (Témiscaming)	199	2014
La Citadelle (Québec)	165	2020
Centre de détention (Sorel-Tracy)	164	2017
Premium Outlets Montréal (Mirabel)	150	2014
Hôpital Shriners (Montréal)	127	2015
Cité de la coopération (Lévis)	125	2014
Centre d'entretien Lachine (AMT)	119	2014
Promenades de l'Outaouais (Gatineau)	110	2015
Hôpital du Haut-Richelieu	105	2016

Source : CCQ, Direction de la recherche et de la documentation, mai 2014.

FORMATION

RECONDUCTION DE LA RECONNAISSANCE DE TROIS PROGRAMMES DE FORMATION MENANT À L'OBTENTION DE LA LICENCE D'ENTREPRENEUR

L'ACQ offre à ses membres des programmes de formation destinés à ceux qui désirent être répondants sur la licence d'une entreprise de construction. Ces formations sont reconnues par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et leur réussite permet d'obtenir la licence d'entrepreneur en construction, sans avoir à passer certains examens de qualifications administrés par la RBQ.

Les réglementations étant en constante évolution, le contenu de ces programmes de formation est périodiquement sujet à des mises à jour et est soumis à la RBQ pour approbation et reconduction de la reconnaissance des programmes. Au cours de la dernière année, la RBQ a reconnu les trois programmes de formation suivants :

- Administration
- Gestion de la santé et sécurité du travail
- Exécution des travaux de construction pour bâtiments de tout genre et bâtiments visés par un plan de garantie

SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES FORMATIONS ORGANISÉES PAR LA MUTUELLE DE FORMATION À TRAVERS LA PROVINCE

La Mutuelle de formation de l'ACQ a entamé ses opérations en janvier 2013. Depuis 18 mois, grâce au soutien de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), la Mutuelle de formation de l'ACQ a pu, par l'entremise des associations régionales affiliées, offrir plusieurs formations dans toutes les régions du Québec. Les formations offertes dans le cadre de la Mutuelle de formation donnent droit à des incitatifs financiers comme le remboursement des frais de déplacement, de repas, d'une partie des salaires des participants, etc.

Le conseil d'administration de la Mutuelle de formation se joint aux ACQ affiliées et à leurs membres pour remercier la CPMT de son appui qui facilite l'accessibilité à de la formation de qualité chez les gestionnaires et le personnel administratif des entreprises de construction au Québec.

VERSEMENT DES SOMMES NON UTILISÉES EN FORMATION AUPRÈS DE LA MUTUELLE DE FORMATION

La *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* (loi du 1 %) reconnaît la Mutuelle de formation comme étant un moyen pour les entreprises qui y sont assujetties de s'acquitter de leur obligation de formation. En effet, toutes les formations organisées par la Mutuelle de formation sont admissibles en vertu de la *Loi sur les compétences*. De plus, à la fin de l'année, les entreprises assujetties qui n'ont pas investi au moins 1 % de leur masse salariale pour la formation de leur personnel ont désormais la possibilité de déposer les sommes non investies auprès de la Mutuelle de formation de l'ACQ. En 2013, 25 entreprises membres de l'ACQ ont déposé les montants inutilisés en formation. Le conseil d'administration remercie ces entreprises de contribuer de cette façon à développer le capital humain dans notre industrie. Ces sommes sont déposées dans le fonds de la Mutuelle de formation et servent à développer des formations de qualité partout au Québec.

RESSOURCES HUMAINES

L'embauche cette année de deux conseillers en formation reflète bien l'enjeu majeur que constitue le développement des compétences des gestionnaires et du personnel administratif dans l'industrie de la construction.



Crédit : Contech - Maurice

LA JOURNÉE QUI A FAIT MON ANNÉE

Le samedi 14 septembre 2013 lors du lancement officiel de la Mutuelle de formation de l'ACQ à l'occasion du Congrès annuel de l'ACQ à La Malbaie.

Joseph Faye, chef de service – Formation

Joseph Faye, chef de service – Formation à l'ACQ, était très heureux de se mériter un Coup de cœur pour la nouvelle Mutuelle de formation pour les entreprises de construction. Entouré des membres du jury, on reconnaît M. André Bourassa à droite et M. Claude F. Martel à gauche.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'ACQ UN AN PLUS TARD

Depuis le début de l'année 2013, plusieurs dossiers ont avancé dans le domaine du développement durable, que ce soit du point de vue des engagements internes de l'ACQ, du positionnement de l'organisation ou encore de l'offre de services aux membres des associations régionales.

UNE ANNÉE 2014 QUI DÉBUTE EN FORCE !

La certification LEED du nouveau siège social de l'ACQ a été officialisée lors d'une cérémonie qui a eu lieu le 22 janvier 2014 alors que M^{me} Josée Lupien, présidente de la section du Québec du Conseil du bâtiment durable du Canada remettait la plaque à M^{me} Manon Bertrand, présidente de l'ACQ. Soulignons que les mesures mises en place en termes d'efficacité énergétique permettent à l'ACQ d'économiser environ 300 000 kWh par année.

UN POSITIONNEMENT FORT AU SEIN DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

En plus de la certification LEED du bâtiment, l'ACQ s'est vu décerner l'attestation IC/I on recycle niveau 2 octroyée par Recyc-Québec en janvier dernier. Ce programme vise à reconnaître les établissements IC/I (industries, commerces, institutions) qui atteignent les objectifs de mise en valeur spécifiés dans les critères d'évaluation du programme. Trois niveaux de distinctions sont possibles.

Au-delà d'une saine gestion des matières résiduelles, l'ACQ a choisi d'approfondir sa démarche de développement durable en participant au programme de certification écoresponsable. Ce processus vise, entre autres, l'implantation de bonnes pratiques au sein des organisations québécoises et propose 4 niveaux de certification : Engagement, Performance, Optimum et Élite. Ce processus a permis à l'ACQ de se doter d'un plan d'action et d'une charte de développement durable.



Crédit : ACQ



Crédit : Denis Bernier

La présidente de l'ACQ, Manon Bertrand, la présidente du CBCCa-Qc, Josée Lupien et le directeur général de l'ACQ, Claude Godbout.



Les membres du Comité vert de l'ACQ.

LA DIFFUSION D'INFORMATIONS ET LA CRÉATION D'OUTILS RELATIFS À LA CONSTRUCTION DURABLE

Afin de transmettre des informations pertinentes et des outils de travail adaptés, plusieurs articles en lien avec le développement durable ont paru à travers les différentes plateformes de l'ACQ : le site Web de l'ACQ (acq.org), le magazine *Construire*, le portail ACQConstruire.com, *Les bâtisseurs* de la Montérégie et le bulletin hebdomadaire ACQ-Info. De plus, une section du site Web de l'ACQ a nouvellement été ajoutée afin d'y intégrer des outils pour les entrepreneurs, pour ne nommer que ceux-ci : un répertoire des incitatifs financiers en lien avec les travaux de construction durable et un aide-mémoire pour le crédit d'impôt ÉcoRénov.

UN COMITÉ VERT PROACTIF

Depuis 2008, le Comité vert propose des actions engageantes et innovantes afin de réduire l'empreinte environnementale de l'organisation et sensibiliser les employés aux enjeux environnementaux. Voici quelques-unes des actions incitant le verdissement de l'ACQ au quotidien :

- Collecte de vêtements semestrielle
- Diffusion d'information aux employés
- Recyclage de piles, cellulaires et de canettes consignées
- Automatisation des relevés de paie
- Programmation des impressions en mode recto verso
- Substitution des godets de lait et des sachets de sucre individuels par des pintes et des sucriers, remplacement des verres de carton jetables par des verres de carton compostable
- Installation d'une ruche pour la protection de la biodiversité

Soulignons que bien que ces actions visent essentiellement à supporter la protection de l'environnement, plusieurs de celles-ci permettent à l'ACQ de réaliser des économies annuelles substantielles. Comme quoi le développement durable, c'est rentable à plus d'un niveau !



LA JOURNÉE QUI A FAIT MON ANNÉE

Le 12 juin 2014 lorsque la Charte de développement durable et le plan d'action proposés au Conseil d'administration ont été adoptés à l'unanimité.



Maryanne Cliche, conseillère en développement durable

SALLE DE PLANS ET INFORMATIQUE

DU NOUVEAU SUR MODULE C

En plus d'une trentaine d'améliorations apportées aux modules répertoire des projets et gestion des invitations de Module C, un nouvel outil de collaboration en ligne, conçu spécifiquement pour les entrepreneurs en construction, a été développé par l'ACQ cette année. Le nouveau module dessins d'atelier vient s'ajouter à même l'offre de services sur Module C pour en faire un outil de gestion de projets de construction plus complet. Cette application Web permet à tous les intervenants d'un projet, entrepreneurs, professionnels, fournisseurs et manufacturiers de collaborer en ligne pour la production et l'approbation des dessins d'atelier et des fiches techniques. Cette nouveauté a été dévoilée en premier aux administrateurs de l'ACQ lors des Rendez-vous ACQ qui ont eu lieu à Saguenay le 12 juin 2014.

DES CHOIX IMPORTANTS POUR LE FUTUR

Au cours de la dernière année, le personnel du Service de la salle de plans et informatique a recommandé d'acquiescer des licences du logiciel Microsoft SharePoint pour améliorer la productivité de l'ACQ – Provinciale. Cette boîte à outils permet de développer un intranet à la fine pointe de la technologie pour faciliter la communication et la collaboration interservices.

Aussi, dans un contexte où mobilité rime avec productivité, il a été décidé de débiter le déploiement de tablettes Microsoft Surface Professionnel auprès des employés appelés à se déplacer. Après un projet pilote où plusieurs équipements ont été rigoureusement testés, cet appareil a été retenu comme celui répondant le mieux à l'environnement de travail des employés de l'ACQ.

Avec pour objectif de faciliter le déploiement de nouveaux logiciels ainsi que les différentes configurations d'ordinateur dans le parc de plus de 200 appareils de l'ACQ, le système Microsoft SCCM (« System Center Configuration Manager ») a été mis en place et configuré sur les serveurs de l'ACQ. Cet outil permet un gain de temps de 50 % et plus lors de la configuration d'un nouvel ordinateur par rapport à l'ancienne solution utilisée et permet la configuration des ordinateurs à distance dans tous les bureaux de l'ACQ à travers la province.

LA JOURNÉE QUI A FAIT NOTRE ANNÉE

Le 12 juin 2014,
lors du dévoilement
officiel du nouveau
module dessins
d'atelier de Module C.

*Le personnel du Service
de la salle de plans et
informatique.*





L'ACQ
sur toutes
les tribunes

ÉVÈNEMENTS - Présentation de Module C

Congrès annuel de l'ACQ 2013, La Malbaie
12 et 13 septembre 2014

Tournée ACQ région Nord-Ouest
26 novembre 2013

Journée des bâtisseurs - ACQ - Laval / Laurentides
7 février 2014

Journée de la construction - ACQ - Outaouais
13 février 2014

Contech Trois-Rivières
11 mars 2014

Journée bâtir vers l'avenir - ACQ - Estrie
21 mars 2014

Tournée ACQ - Nord-Est du Québec
27 et 28 mars 2014

Journée portes ouvertes Saint-Hyacinthe -
ACQ - Montérégie
1^{er} avril 2014

Contech Saguenay
3 avril 2014

Journée de la construction - ACQ - Québec
11 avril 2014

Journée portes ouvertes Sorel - ACQ - Montérégie
29 avril 2014

Colloque de l'Ordre des ingénieurs du Québec
12 et 13 mai 2014

Tournoi annuel de golf - ACQ - Métropolitaine
5 juin 2014

Rendez-vous ACQ - Saguenay
11 et 12 juin 2014

Colloque de l'Ordre des architectes du Québec
- Montréal
19 et 20 juin 2014

Entreprises membres utilisant Module C	2012-2013	2013-2014
Bas-Saint-Laurent / Gaspésie / Les Îles	170	185
Estrie	259	290
Laval / Laurentides	107	106
Mauricie / Bois-Francs / Lanaudière / Centre-du-Québec	309	328
Métropolitaine (Montréal)	114	140
Montérégie	221	241
Nord-du-Québec	2	3
Nord-Est du Québec	36	40
Ouest du Québec	10	10
Outaouais	159	187
Québec	670	709
Saguenay / Lac-Saint-Jean	192	187
TOTAL	2 249	2 426

Projets disponibles pour consultation par région	2012-2013	2013-2014
Bas-Saint-Laurent / Gaspésie / Les Îles	247	318
Estrie	245	211
Laval / Laurentides	341	257
Mauricie / Bois-Francs / Lanaudière / Centre-du-Québec	191	314
Métropolitaine (Montréal)	319	162
Montérégie	238	362
Nord-du-Québec	33	47
Nord-Est du Québec	79	78
Ouest du Québec	29	32
Outaouais	489	481
Québec	862	830
Saguenay / Lac-Saint-Jean	152	159
TOTAL	3 225	3 251

STATISTIQUES - Module C	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Projets ouverts	2 670	3 225	3 251
Commandes de documents	10 728	14 089	15 977



ARCHIVES

LA PETITE HISTOIRE D'UNE ORGANISATION

Le poste d'archiviste a été créé en décembre 2010 et relève de la direction générale de l'ACQ.

SON RÔLE

L'archiviste voit à la conservation des archives historiques, mais intervient également en amont de la chaîne de traitement de l'information pour sensibiliser le personnel à ce principe essentiel : un document est un document d'archives dès sa création. Il s'occupe aussi de l'élaboration des outils de traitement des archives dès leur création. Par exemple, le calendrier de conservation permet d'analyser l'utilité des documents produits, de fixer leur durée de conservation, de déterminer quelles seront les archives définitives, ainsi que la supervision de la destruction de certains documents, selon les dispositions réglementaires en vigueur. Dans le cadre de ses fonctions, l'archiviste agit comme un gardien de tous les documents pour qu'ils soient à l'abri d'un incendie, d'un vol, d'un dégât d'eau ou d'une dispersion, surtout s'il s'agit de données confidentielles.

LES ARCHIVES DE L'ACQ

- 36 719 pouces linéaires de documents*
- 70 ans d'archives
 - Le plus vieux document est un procès-verbal du 10 août 1944
- 2 265 pouces linéaires de documents éliminés de façon sécuritaire et écoresponsable
 - 121,5 arbres sauvegardés
- 13 064 images pour la période de 1950 à aujourd'hui
 - 3 547 photographies
 - 4 904 en mode numérique
 - 3 960 négatifs
 - 653 diapositives
- 95 heures de contenu vidéo
- 170 heures de contenu audio
- 63 570 dossiers intégrés à la base de données depuis octobre 2011
 - 2 986 dossiers ACQ
 - 60 584 dossiers Qualité Habitation
- Toutes les éditions du magazine *Construire* depuis 1986
- 428 demandes de consultation de documents en 2013-2014

*Statistique 2011

LA GARANTIE QUALITÉ HABITATION

MOT DU PRÉSIDENT

La révision du *Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs* a été au cœur des activités de l'équipe de Qualité Habitation au cours des dernières années, et avec encore plus d'intensité en 2013-2014.

Le printemps dernier, le gouvernement du Québec publiait des modifications au règlement qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2015. En théorie et en pratique, ce nouveau règlement retire le droit de Qualité Habitation d'être partie prenante à l'administration du plan de garantie obligatoire au Québec.

La plupart des pratiques de gestion et d'opération de Qualité Habitation ont cependant été retenues et intégrées au nouveau règlement. Malgré cette reconnaissance de la qualité de gestion de Qualité Habitation, le gouvernement a créé un administrateur unique paragouvernemental qui exclut la réelle participation des associations de construction, et par le fait même, de Qualité Habitation.

Puisque le gouvernement a adopté la grande majorité des recommandations de Qualité Habitation, ce nouveau règlement constitue en théorie une amélioration au régime des garanties de maisons neuves au Québec. En pratique, cela risque d'être autre chose. Le fait d'exclure Qualité Habitation d'un rôle essentiel au niveau de l'application et de la gestion quotidienne des plans de garantie auprès des entrepreneurs représente un recul pour les consommateurs.

Selon nous, ce règlement fait en sorte qu'ils n'auront plus la possibilité de profiter de l'expérience directe d'experts en construction pour surveiller les travaux. Nous sommes très inquiets quant au bien-fondé de ce nouveau règlement et de son application dans l'industrie.

La décision du gouvernement étant irréversible et afin de s'adapter à cette nouvelle réalité, l'ACQ et La garantie Qualité Habitation vont augmenter considérablement les services gratuits de supports offerts aux constructeurs résidentiels et à nos membres. (Voir l'encadré bonification des services).

Nous croyons fermement que les entrepreneurs doivent continuer à recevoir nos services afin de répondre aux exigences du nouvel organisme La Garantie de construction résidentielle (GCR). Qualité Habitation continuera de promouvoir l'amélioration de la qualité de la construction résidentielle en épaulant, comme toujours, les meilleurs constructeurs en habitations au Québec.

Marc-André Roy, président
La garantie Qualité Habitation

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Tout changement amène son lot d'inquiétudes et d'incertitudes. La négociation avec la RBQ et le gouvernement du Québec pour l'adoption des modifications au *Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs* aura certainement été marquée par des avancements pour la protection des consommateurs, mais aussi par une perte énorme de l'expertise des associations de construction qui, pendant plus de 15 ans, auront servi à l'amélioration de la construction au Québec.

Que le gouvernement du Québec rejette cette expertise en alléguant de potentiels conflits d'intérêts est certainement regrettable et nous souhaitons que la nouvelle administration du plan de garantie saura reconnaître cette expertise dans le but de faire avancer la qualité de la construction au Québec.

Entre-temps, nous allons honorer avec rigueur et professionnalisme toutes nos obligations envers les consommateurs pour les maisons et copropriétés enregistrées avant le 1^{er} janvier 2015 chez Qualité Habitation.

Nous continuerons d'offrir aux membres résidentiels de l'ACQ toute une gamme de services indispensables à chaque étape de la réalisation de leurs projets. Notre offre sera même bonifiée.

Jean-Louis Dubé, directeur général
La garantie Qualité Habitation



Note: Les Plans de garantie ACQ (PGAI) – couvrant les unités de bâtiment de plus de 4 étages – ne sont pas touchés par la nouvelle réglementation et nous comptons bien continuer d'assurer leur croissance afin de demeurer les leaders dans cette industrie. Un effort promotionnel sera fait à cet égard prochainement.

LE NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LE PLAN DE GARANTIE DES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS NEUFS PUBLIÉ DANS LA GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC, LE 5 MARS 2014

Au cours de la dernière année, des modifications majeures ont été apportées à l'administration du plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs par le gouvernement et verront le jour le 1^{er} janvier 2015. À partir de cette date, la gestion du plan de garantie sera confiée à un administrateur unique, un organisme à but non lucratif (OBNL). La nouvelle entité, La Garantie Construction Résidentielle (GCR), sera sous la responsabilité de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ).

Composition de l'organisme La Garantie de construction résidentielle qui administrera le plan de garantie

- 3 représentants d'associations d'entrepreneurs dont l'ACQ
- 3 représentants d'associations de consommateurs
- 7 autres membres désignés par la RBQ dont 2 professionnels du bâtiment, 1 professionnel du droit, 1 autre du milieu financier et 3 représentants du gouvernement.
- Siège social – Montréal
- 70 % des constructeurs de milieu résidentiel sont localisés dans le Grand Montréal

DES PRÉCISIONS IMPORTANTES

La garantie Qualité Habitation poursuivra l'administration du plan de garantie pour tous les projets accrédités avant le 1^{er} janvier 2015 jusqu'à leur échéance dans 7 ans. Toutes les garanties enregistrées avant le 31 décembre 2014 seront honorées par La garantie Qualité Habitation et ce, jusqu'à la fin.

Puisque les modifications apportées au règlement ne concernant pas les plans de garantie non obligatoires pour les édifices de plus de 4 unités superposées (Plans de garantie ACQ – PGAI), La garantie Qualité Habitation poursuivra la gestion de ces plans (PGAI).

MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT SUR LE PLAN DE GARANTIE DES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS NEUFS

Couvertures

- Majoration de toutes les indemnités inscrites au contrat
- Protection des acomptes : de 39 000 \$ à 50 000 \$
- Montants garantis concernant les frais de retard de livraison
 - Maximum de 5 500 \$ à 6 000 \$
- Parachèvement et réparation des vices et malfaçons d'une unité non détenue en copropriété divise (montant maximum inscrit au contrat d'entreprise ou au contrat de vente) :
 - de 260 000 \$ à 300 000 \$
- Bâtiment multifamilial : de 130 000 \$ à 200 000 \$
- Bâtiments détenus en copropriété divise (parachèvement et réparation des vices et malfaçons : maison unifamiliale isolée, jumelée ou en rangée (contrat d'entreprise ou au contrat de vente) :
 - de 260 000 \$ à 300 000 \$ (par unité d'habitation)
 - de 2 600 000 \$ à 3 000 000 \$ (ensemble des unités d'habitation)
- Bâtiments détenus en copropriété divise : de 130 000 \$ à 200 000 \$ (multiplié par le nombre de parties privatives contenues dans le bâtiment)
 - Maximum de 2 600 000 \$ à 3 000 000 \$ par bâtiment.

Pour obtenir de plus amples informations sur le nouveau *Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs* concernant les conditions d'accréditation et la tarification, consultez le site de l'ACQ (acqplansdegarantie.com) ou encore visitez le site de la Régie du bâtiment du Québec (rbq.gouv.qc.ca).

PYRRHOTITE – JUGEMENT RENDU

Le juge Michel Richard de la Cour supérieure a rendu son jugement dans le procès de la pyrrhotite le 12 juin 2014. Il a condamné SNC-Lavalin, la Carrière B&B inc. et Béton Laurentides à payer 158 millions de dollars pour les dommages subis par les demandeurs résidentiels et 38 millions de dollars aux demandeurs commerciaux. Pour le juge, la pyrrhotite a été la cause exclusive des dommages dans les fondations des bâtiments.

La garantie Qualité Habitation n'a eu à traiter que 22 dossiers liés à la pyrrhotite pour des réclamations s'élevant à 3,2 millions de dollars.

MÉGAPROCÈS SUR LA PYRRHOTITE

Statistiques

- 185 témoins entendus
- 77 jours d'audience
- Près de 850 demandeurs

Source : ici.radio-canada.ca



NOUVEAUX SERVICES OFFERTS EN 2015

MEMBRES ACQ

Conseils en chantier

- Inspection et prévention aux étapes clés de la construction
- Émission d'un rapport contenant les correctifs à apporter
- Sur demande, visite d'un spécialiste sur le chantier
- Test d'infiltrométrie

Support aux entrepreneurs

- Au près de la Garantie Construction Résidentielle (GCR) lors de l'accréditation, la conciliation et l'arbitrage
- Au près des fabricants et sous-traitants

Services d'expertise

- Thermographie, infiltrométrie, acoustique, infiltration d'eau, etc.

Représentation technique

- Au près de la Régie du bâtiment du Québec
- Au près des autorités municipales

Livraison d'une unité

- Effectuer la réception et remplir le formulaire d'inspection pré-réception
- Renseigner sur le bon fonctionnement et l'entretien de l'unité
- Signer une attestation confirmant la réception de l'information
- Suivre les correctifs inscrits au formulaire

Formations personnalisées

- Plans de garantie
- Service à la clientèle

Services juridiques

- Services-conseils juridiques par téléphone (1 heure offerte gratuitement aux membres ACQ)
- Formation juridique individuelle ou en entreprise
- Représentation devant les tribunaux civils et d'arbitrage
- Incorporation
- Dénonciation de contrat et hypothèque légale

Services d'accompagnement pour les copropriétés

- Avis de convocation, ordre du jour, envoi des avis de fin des travaux
- Description des obligations de chacune des parties
- Création d'un registre de copropriété
- Tenue de l'assemblée des copropriétaires
- Rédaction des procès-verbaux
- Déclaration d'une personne morale
- Formation privée selon vos besoins

Plans de garantie résidentielle pour les immeubles non réglementés

Immeubles en copropriété de plus de quatre parties privatives superposées et transformation d'immeuble en copropriété :

- Protection des acomptes
- Correction des défauts apparents et parachèvement des unités privatives
- Protection vices cachés 12 mois
- Protection vices de construction 5 ans

La garantie Qualité Renovation

Plan de garantie pour les entrepreneurs effectuant des travaux de rénovation :

- Protection des acomptes
- Correction des défauts apparents et parachèvement des unités privatives
- Protection vices cachés 24 mois
- Protection vices de construction 5 ans

Conseils offerts gratuitement aux membres ACQ (secteurs IC/I et résidentiel)

- Conseils techniques
- Interprétation du Code de construction
- Méthodologie d'installation et d'utilisation des matériaux de construction
- Étude de plans

Formations diversifiées maintenant adaptées aux entrepreneurs résidentiels

- Obtention de la licence d'entrepreneur (1.1.1 et 1.1.2)
- Normes de la construction
- Gestion administrative et comptable
- Lecture de plans résidentiels
- Obligations légales de l'entrepreneur et responsabilités des sous-traitants
- Plans de garantie
- Novoclimat 2.0

**LA GARANTIE
QUALITÉ
HABITATION :
31% DU MARCHÉ
RÉSIDENTIEL AU
QUÉBEC**

Marché de l'habitation – Province de Québec

MISES EN CHANTIER	2013	2014 (prévisions)
Maisons (individuelles, jumelées, en rangée)	13 144	12 100
Appartements	24 614	25 500
Maisons unifamiliales	257 565 \$	256 133 \$
Copropriétés	213 579 \$	242 738 \$

Source : Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)

Source : Fédération des chambres immobilières du Québec (FCIQ)

LA GARANTIE QUALITÉ HABITATION LAURÉATE

**Catégorie Solution d'affaires – Développement à l'interne ou sur mesure – 500 employés ou moins
28^e édition du Concours des Octas,
du Réseau ACTION TI**

Québec, 24 mai 2014

Cette prestigieuse compétition reconnaît chaque année les meilleures réalisations dans le domaine des technologies de l'information au Québec. La garantie Qualité Habitation a remporté les honneurs dans la catégorie *Solution d'affaires – Développement à l'interne ou sur mesure – 500 employés ou moins* pour le projet La Source en collaboration avec Alogient.



Crédit : Octas



Crédit : Denis Bernier pour le Réseau ACTION TI

Mélissa Roy, représentante de la région de Laval-Laurentides-Lanaudière du Réseau Action TI, conseillère en crédit d'impôt R&D chez ProGestion et Jean-Louis Dubé, directeur général, La garantie Qualité Habitation.

Classification Code de construction du Québec	Titre de la fiche technique	Magazine <i>Construire</i>	Publication Les bâtisseurs de la Montérégie	qualitehabitation.com	ACQConstruire.com
9.10.12.4.	Protection du soffite contre l'incendie			Octobre 2013	24 septembre 2013
9.19.1.	Condensation dans les vides de construction sous toit	Été 2013		Octobre 2013	
9.10.9.2.	Continuité des séparations coupe-feu des escaliers d'issue	Automne 2013		Octobre 2013	
9.10.4.1.	Mezzanines non considérées comme étage	Printemps 2013		Octobre 2013	
9.9.8.6.	Moyens d'évacuation des mezzanines	Printemps 2013		Octobre 2013 Mise à jour mai 2014	7 novembre 2013
9.12.2.2.	Fondations des terrasses et plateformes accessibles			Octobre 2013	29 janvier 2014
11.	Nouvelles exigences de la <i>Loi sur l'économie de l'énergie</i>		Automne 2013		
9.27.3.8.	Pose des solins - Détermination du retrait prévu du bois à partir de la teneur en eau d'équilibre	Hiver 2014		Janvier 2014	24 février 2014
9.10.8.3.	Murs, poteaux et arcs porteurs	Printemps 2014		Avril 2014	29 avril 2014
9.31.6.2.	Chauffe-eau à accumulation à combustion			Mai 2014	
9.10.17.10.	Protection des mousses plastiques			Mai 2014	
9.23.15.	Supports de couverture			Mai 2014	
9.10.11.	Murs coupe-feu	Été 2014			
9.20.9.5.	Fixation pour contre-murs extérieurs en maçonnerie				Juin 2014

Source : Robert Périnet, architecte, La garantie Qualité Habitation





Crédit : Paul Ducharme

LAURÉATS OUEST DU QUÉBEC

PRIX SPÉCIAUX

Bourse Entrepreneurship
Novak Desrosiers

Prix Relève René-Boutet
MM. Patrick Tremblay et Alain Gagnon, Les Habitations GT

Prix Performance-Excellence
Groupe Ménard

Prix Carrière
M. Serge Beaupré de Les Placements Serbeau

ENTREPRENEURS DE L'ANNÉE

Entreprise spécialisée de l'année
Solaris

Fournisseur de l'année
Fenêtres Magistral

Habitations à revenus de duplex à quintuplex
Tèratèr, Promoteur Domiciliaire

**Condo avec La garantie Qualité Habitation,
2 unités superposées et plus (bâtiment de 24 unités et moins)**
Constructions Trudeau & Cie inc.

**Condo avec La garantie Qualité Habitation,
2 unités superposées et plus (bâtiment de 24 unités et plus)**
Carré Soho inc.

**Condo avec les Plans de garantie ACQ, entre 5 et 10 étages
(2 gagnants)**
Carré de la Montagne
Le Liguori inc.

Condo avec les Plans de garantie ACQ, 10 étages et plus
Altitude Montréal inc.

Condo avec les Plans de garantie ACQ, Transformation
Le Ouimetoscope

Maison unifamiliale isolée de 200 000 \$ et moins
Construction Laurin Villeneuve inc.

Maison unifamiliale jumelée ou en rangée de 250 000 \$ et moins
Les Habitations Jean-Louis Côté inc.

Maison unifamiliale jumelée ou en rangée de 250 000 \$ et plus
Les Habitations Duchesneau inc.

Maison unifamiliale isolée entre 200 000 \$ et 350 000 \$
Gaétan Sirois Construction inc.

Maison unifamiliale isolée entre 350 000 \$ et 500 000 \$
Les Placements Serbeau Itée

**Maison unifamiliale isolée entre 500 000 \$ et 1 000 000 \$
(2 gagnants)**
Immo Plus Habitations inc.
Les Constructions Robin inc.

Maison unifamiliale isolée de 1 000 000 \$ et plus (2 gagnants)
Corporation immobilière Domicil inc.
Les Habitations Réjean Roy inc.

Intégration Innovation Gaz Naturel
Constructions Trudeau & Cie inc.



Crédit : Paul Ducharme

PRIX SPÉCIAUX

Bourse Entrepreneurship
M. Frédéric Lachance

Innovation en bâtiment durable
Construction Richard Chabot

Prix Relève René-Boutet
M. Jean-Philippe Dussault de Construction Dureco

Prix Performance-Excellence
Construction CRD

Prix Collaboratrice de l'année Robert-Linteau
M^{me} Linda Auger de Groupe Demontigny

Prix Carrière
M. Serge Labonté de Les Constructions GS

ENTREPRENEURS DE L'ANNÉE

Entrepreneur spécialisé de l'année
Pro-Fil Électrique

Fournisseur de l'année
Canac

Maison usinée
Maison Usinex inc.

Habitations à revenus de duplex à quintuplex
Société Immobilière Invest inc.

Condo avec La garantie Qualité Habitation,
2 unités superposées et plus (bâtiment de 24 unités et moins)
Habitations Dany Lagacé inc.

Condo avec La garantie Qualité Habitation,
2 unités superposées et plus (bâtiment de 24 unités et plus)
Vue Condominiums

Condo avec les Plans de garantie ACQ inc.
Domaine de la Faune PH 6

Condo avec les Plans de garantie ACQ inc., Transformation
Lunique

Maison unifamiliale isolée de 200 000 \$ et moins
Construction Michel Maltais inc.

Maison unifamiliale jumelée ou en rangée de 250 000 \$ et moins
Construction Michel Daigle

Maison unifamiliale jumelée ou en rangée de 250 000 \$ et plus
(production de 20 unités et moins)
Les Constructions Philippe Blackburn inc.

Maison unifamiliale jumelée ou en rangée de 250 000 \$ et plus
(production de 20 unités et plus)
Les Constructions du Sous-Bois inc.

Maison unifamiliale isolée entre 200 000 \$ et 350 000 \$
Construction Robert Bernard inc.

Maison unifamiliale isolée entre 350 000 \$ et 500 000 \$
Ger-Ro Construction inc.

Maison unifamiliale isolée entre 500 000 \$ et 1 000 000 \$
Les Habitations K.G.P. inc.

Maison unifamiliale isolée de 1 000 000 \$ et plus
Ronam Construction inc.

PRODUCTION DE DOCUMENTS



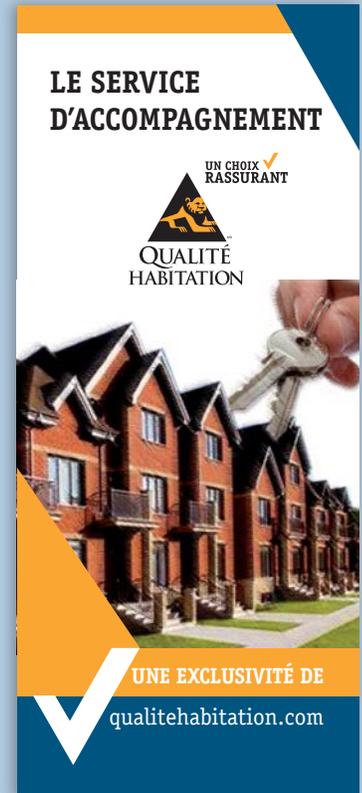
Gala Habitation 2013
Brochure de 16 pages



Le Plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs
Nouvelle édition



Agenda
170 pages



Le Service d'accompagnement
Dépliant

ASSOCIATIONS AFFILIÉES

Bas-Saint-Laurent / Gaspésie / Les Îles

424, 2^e Rue Est, 2^e étage
Rimouski (Québec) G5M 1S6
Tél.: 418 724-4044
Télé.: 418 724-0673
acqbsl@acq.org

Estrie

2925, rue Hertel
Sherbrooke (Québec) J1L 1Y3
Tél.: 819 566-7077
1 866 893-7077
Télé.: 819 566-2440
acq.estrie@videotron.ca

Succursale:

619, rue Cowie
Granby (Québec) J2G 3X4
Tél.: 450 378-4777
1 866 549-4777
Télé.: 450 378-7378
acq.granby@videotron.ca

Laval / Laurentides

50, rue Sicard, bureau 113
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 5R1
Tél.: 450 420-9240
1 855 420-9240
Télé.: 450 420-9242
info@acqlavall Laurentides.org

Mauricie / Bois-Francs / Lanaudière / Centre-du-Québec

2575, rue de l'Industrie, bureau 100
Trois-Rivières (Québec) G8Z 4T1
Tél.: 819 374-1465
1 800 785-7519
Télé.: 819 374-5757
acq-mbfl@acq.org

Succursale:

77, rue Cormier
Drummondville (Québec) J2C 8M5
Tél.: 819 477-2626
Télé.: 819 477-6637
acq-centre@acq.org

Métropolitaine

7900, avenue Jean-Desprez
Montréal (Québec) H1K 0H4
Tél.: 514 355-3245
Télé.: 514 351-7490
acq-metro@acqmetropolitaine.org

Montérégie

1060, rue Bernier
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2W 1X4
Tél.: 450 348-6114
514 877-4988
Télé.: 450 348-0057
acq-monteregie@acqmonteregie.org

Succursales:

1999, rue Nobel, bureau 17
Sainte-Julie (Québec) J3E 1Z7
Tél.: 450 649-3004
514 877-4966
Télé.: 450 649-0087
stejulie@acqmonteregie.org

3880, route 132

Sainte-Catherine (Québec) J5C 2B7
Tél.: 450 638-2005
514 277-4495
Télé.: 450 638-2014
stecatherine@acqmonteregie.org

Nord-Est du Québec

1, place Lasalle, bureau 102
Baie-Comeau (Québec) G4Z 1J8
Tél.: 418 296-8894
Télé.: 418 296-4914
acq.nordest@globetrotter.net

Ouest du Québec

85, rue Gamble Ouest, bureau 10-A
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2R5
Tél.: 819 797-1222
Télé.: 819 797-1222
acq-ouest@acq.org

Outaouais

170, boulevard Maisonneuve
Gatineau (Québec) J8X 3N4
Tél.: 819 770-1818
Télé.: 819 770-8272
acq-outaouais@acq.org

Québec

375, rue de Verdun, bureau 100
Québec (Québec) G1N 3N8
Tél.: 418 687-4121
Télé.: 418 687-3026
acq-qc@acq.org

Saguenay / Lac-Saint-Jean

2496, rue Dubose
Jonquièrre (Québec) G7S 1B4
Tél.: 418 548-4678
Télé.: 418 548-9218
info@acqsaguenay.com

SERVICES-CONSEILS

Santé et sécurité du travail et Relations du travail

Abitibi / Outaouais

170, boul. Maisonneuve
Gatineau (Québec) J8X 3N4
Tél.: 819 770-1818
Télé.: 819 770-8272

Bas-Saint-Laurent / Gaspésie / Les Îles

424, 2^e Rue Est, 2^e étage
Rimouski (Québec) G5M 1S6
Tél.: 418 724-4044
Télé.: 418 724-0673

Estrie

2925, rue Hertel
Sherbrooke (Québec) J1L 1Y3
Tél.: 819 566-7077
Télé.: 819 566-2440

619, rue Cowie

Granby (Québec) J2G 3X4
Tél.: 450 378-4777
1 866 549-4777
Télé.: 450 378-7378

Mauricie / Bois-Francs / Centre-du-Québec

2575, rue de l'Industrie, bureau 100
Trois-Rivières (Québec) G8Z 4T1
Tél.: 819 840-1286
1 800 785-7519
Télé.: 819 840-1289-5757

77, rue Cormier

Drummondville (Québec) J2C 8M5
Tél.: 819 477-1448
Télé.: 819 477-4913

Montérégie

1060, rue Bernier
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2W 1X4
Tél.: 450 348-3842
514 877-4988
Télé.: 450 348-0057

3880, route 132

Sainte-Catherine (Québec) J5C 2B7
Tél.: 450 638-2005
514 277-4495
Télé.: 450 638-2014

Montréal

9200, boul. Métropolitain Est
Montréal (Québec) H1K 4L2
Tél.: 514 354-0609
1 888 868-3424
Télé.: 514 354-8292

Nord-Est du Québec

1, place Lasalle, bureau 102
Baie-Comeau (Québec) G4Z 1J8
Tél.: 418 296-8894
Télé.: 418 548-3863

Québec

375, rue de Verdun, bureau 201
Québec (Québec) G1N 3N8
Tél.: 418 687-1992
1 800 463-5260
Télé.: 418 688-3220

Saguenay / Lac-Saint-Jean

2496, rue Dubose
Jonquièrre (Québec) G7S 1B4
Tél.: 418 548-4678
Télé.: 418 548-3863



**ASSOCIATION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC**

SIÈGE SOCIAL

9200, boul. Métropolitain Est
Montréal (Québec) H1K 4L2

Tél.: 514 354-0609
1 888 868-3424

Télééc. : 514 354-8292
info@prov.acq.org
www.acq.org